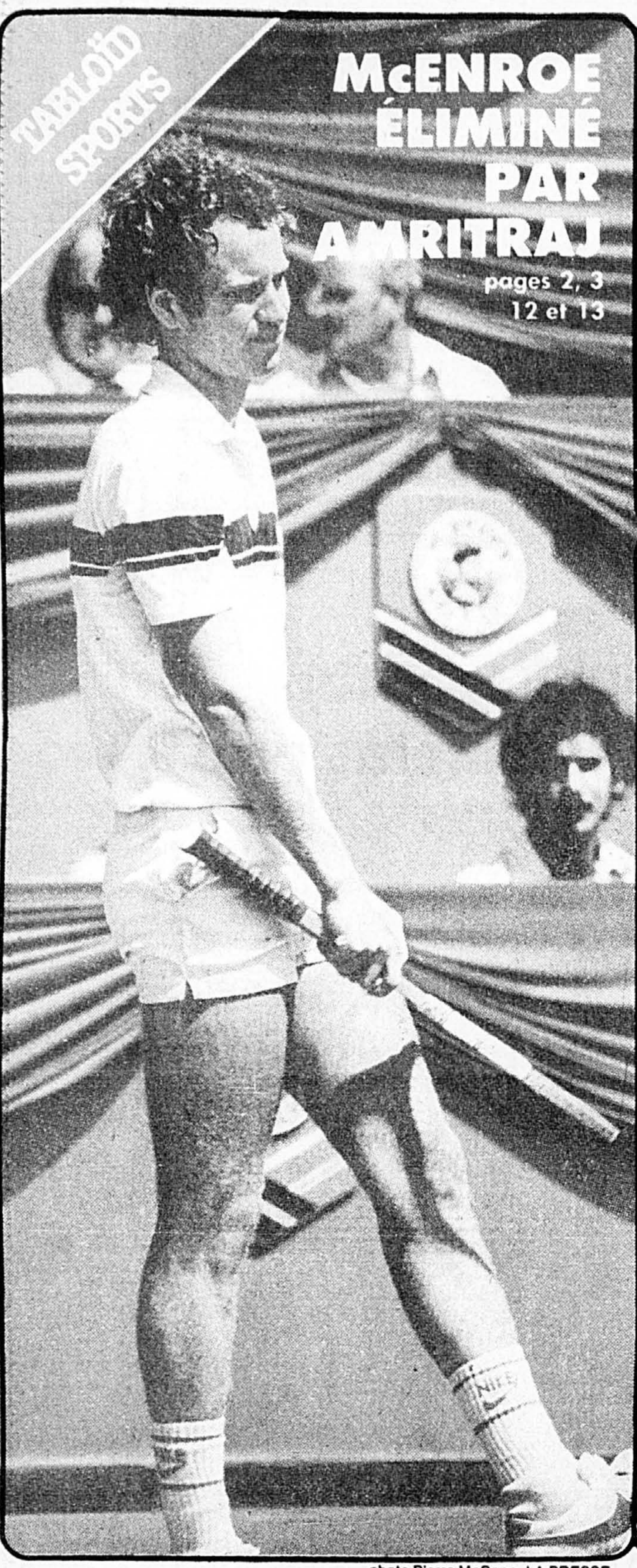


4 Recost 201



**McENROE ÉLIMINÉ PAR AMRITRAJ**  
pages 2, 3  
12 et 13

TABLEAU SPORTS

LE TAUX D'ESCOMPTE FLÉCHIT À 21.07%

# LES TAUX D'INTÉRÊT NE BAISSERONT PAS AVANT PLUSIEURS MOIS PRÉDIT LE MONDE DE LA FINANCE

page B 1

L'ÉCONOMIE

25 cents MONTRÉAL, VENDREDI 14 AOÛT 1981, 97<sup>e</sup> ANNÉE, no 193, 58 PAGES, 4 CAHIERS •

Sears  
vous en avez pour votre argent... et plus

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
**la presse**

SUR LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE  
**LES «10» EXIGENT UN ACCORD RAPIDE**

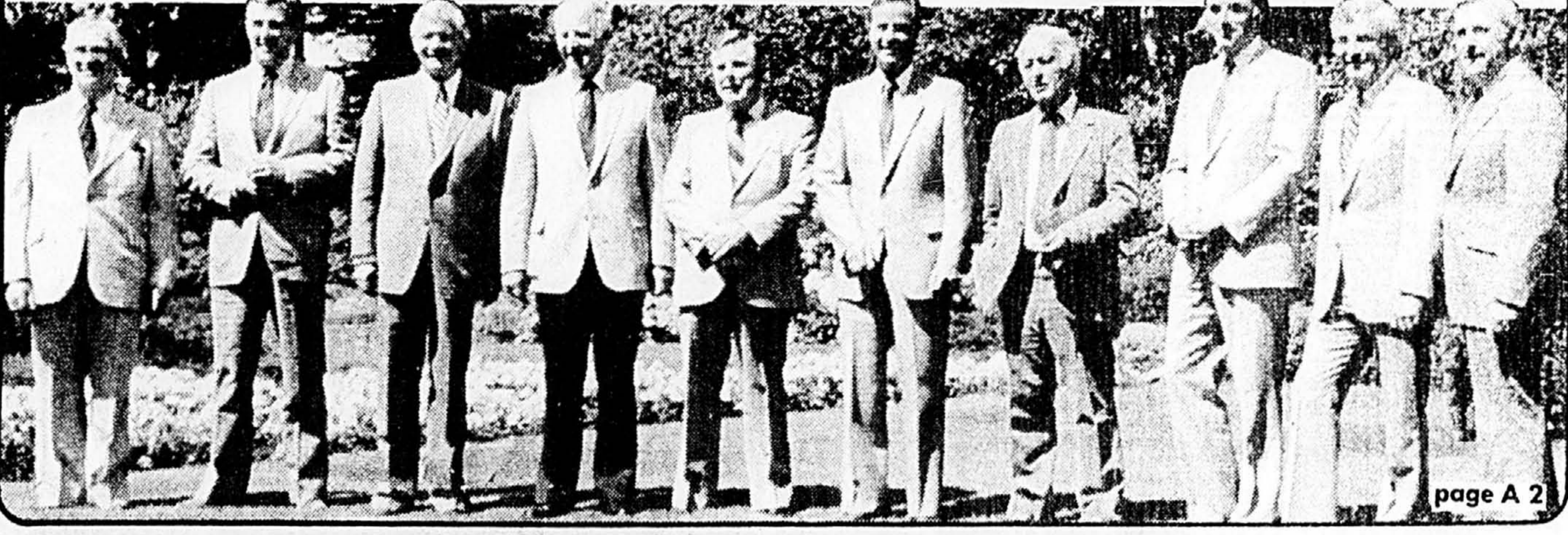


photo Pierre McCann, LA PRESSE

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

ÉTUDES EN SECRÉTARIAT  
**DE LA RELIGION AU LIEU DE L'ANGLAIS À LA CS DE CHAMBLY**  
page A 4

FISCALITÉ MUNICIPALE  
**LA NOUVELLE LOI PÉNALISE PLUSIEURS ASSISTÉS SOCIAUX**  
page A 10

SÉCURITÉ DES POMPIERS  
**MOINEAU FUSTIGE L'ENQUÊTEUR DE LA CSST**  
page A 4



**LES ARTISANS DE L'ÎLE D'ORLÉANS**  
page C 1

**OTTAWA VEUT RETIRER LE DROIT DE GRÈVE AUX CONTRÔLEURS**  
page B 10

ÉDITO  
**L'IMPACT DE LA BOMBE NEUTRONIQUE SUR L'OPINION**  
PAR MARCEL ADAM  
page A 6

**SOMMAIRE**  
Annonces classées: C 3 à C 10  
Arts et spectacles: B 7 à B 11  
Décès, naissances, etc.: C 11  
Économie: B 1 à B 6  
Êtes-vous observateur?: C 7  
FEUILLETON: C 5  
Horoscope: C 4  
Jardinage: C 9  
Le monde: A 9  
Météo: A 2  
Mots croisés: C 6  
Mot mystère: C 6  
Pleins Feux: A 8  
Télé-câble: B 10  
Tribune libre: A 7  
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2  
**TABLEAU SPORTS**  
Arts et spectacles  
— Horaires: 14, 15  
— Télévision: 15  
Bandes dessinées: 16  
Mots croisés: 16  
Quoi faire aujourd'hui: 14

**LE MONDE**  
**REAGAN PROPOSE À BREJNEV UN SOMMET SUR LA PAIX**  
page A 9



**VENTES DE TABLETTES DE CHOCOLAT: RIEN NE PROTÈGE LES ENFANTS**  
page A 3



Un mode d'épargne supérieur  
Les certificats de dépôt garanti  
du Trust Général

**19%**  
Intérêts versés annuellement.  
Période de 1 an. Dépôt minimum \$500.  
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.  
Taux sujet à changement.

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**  
Institution inscrite à la Reine de l'assurance-dépôts du Québec  
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000  
Montréal 866-9641  
Sept-Îles 968-1830  
Chicoutimi 549-6490  
Alma 668-3391  
Rimouski 724-4106  
Rivière-du-Loup 862-7296  
Outremont 739-3265  
Québec 668-0630  
Lévis 833-4450  
Trois-Rivières 379-7230  
Hull 771-3227  
Ottawa 238-4900  
Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust  
75, Wellington nord 563-4011  
Carrefour de l'Estrie 563-3331  
Place Belvédère 563-3447

SITUATION ÉCONOMIQUE

# Les premiers ministres pressent Ottawa de tenir sa conférence fédérale - provinciale

**VICTORIA** — Les premiers ministres provinciaux ont invité hier le gouvernement fédéral à «collaborer avec les provinces» en vue d'élaborer, dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale, une stratégie

**GILLES GAUTHIER**  
(Envoyé spécial de LA PRESSE)

économique canadienne visant à régler la crise de confiance actuelle et, plus particulièrement, un accord immédiat sur la question énergétique.

Réunis à Victoria en Colombie-Britannique pour leur conférence annuelle, ils ont également demandé la mise en oeuvre immédiate par les deux niveaux de gouvernement d'un plan de redressement de l'économie dont l'élément principal serait la conclusion d'un accord «juste et équitable» sur le plan énergétique.

On sait que le premier ministre fédéral Pierre Trudeau a déjà manifesté son intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur l'économie à l'automne.

Hier les leaders provinciaux ont demandé que la conférence se tienne immédiatement après une rencontre préparatoire des ministres des finances et ils ont demandé à leur hôte, William Bennett, de communiquer avec M. Trudeau afin de définir avec lui les étapes qui permettront à la conférence fédérale-provinciale d'être fructueuse.

**Lévesque**

Le premier ministre Lévesque a déclaré à sa sortie de la rencontre hier que les provinces étaient unanimes dans leur dénonciation de l'attitude adoptée par le fédéral dans ses relations avec elles.

«Toutes, sans exception, a-t-il dit, ont fait lors de la rencontre une analyse à partir d'expériences vécues, qui sont de plus en plus négatives.»

Il en découle, a-t-il poursuivi, qu'il y a cette espèce de rupture des négociations, de manque de dialogue et d'absurdité totale, qui font penser qu'à Ottawa, le mot d'ordre c'est: «Après moi le déluge».

Interrogé sur les retombées à court terme du programme mis de l'avant par les provinces M. Lévesque a déclaré que s'il y avait un accord équitable, impliquant avant tout le fédéral et

l'Alberta, sur l'énergie, cela aurait des effets extraordinairement positifs sur l'allure générale de l'économie.

Il s'est par ailleurs dit d'avis que les premiers ministres provinciaux sont «tous assez satisfaits» des résultats atteints, ce qui se traduit notamment selon lui par les consensus sur la situation économique et sur la dénonciation de l'attitude fédérale.

**La feuille de route**

Outre la question énergétique, les autres éléments de solution mis de l'avant par les provinces sont une approche réaliste et

typiquement canadienne sur la question de l'exportation du gaz naturel et du charbon; l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'industrie canadienne; la consolidation du système de transport; le rôle fondamental des investissements dans tout plan de reprise.

On demande également que le fédéral limite ses déficits découlant de ses dépenses imputables aux comptes courants et que le rythme et l'ampleur des efforts accomplis en vue de hausser le niveau de la propriété canadienne ne nuisent pas aux autres

mesures prises pour inspirer confiance aux investisseurs.

«Il s'agit là, a dit M. Lévesque, d'une feuille de route possible pour des gens qui voudraient, au niveau fédéral, revenir au bon sens.»

Les premiers ministres sont d'avis qu'un accord sur l'énergie contribuerait notamment au raffermissement du dollar et à la baisse des taux d'intérêt.

Les observateurs se sont immédiatement demandé ce que voulait dire, aux yeux de l'Alberta et de l'Ontario par exemple, un accord «juste et équitable» sur le prix du pétrole.

## Les provinces dénoncent l'Agence de surveillance des investissements étrangers

**VICTORIA (PC)** — À l'exception du premier ministre de la Saskatchewan, les premiers ministres provinciaux réunis en conférence à Victoria ont tous dénoncé l'Agence de surveillance des investissements étrangers.

Selon eux, l'ASIE chasse les investisseurs possibles qui pourraient contribuer à l'essor de l'économie canadienne, en fixant des règles pour les investissements étrangers et les mainmises.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Bu-

chanan, a dit par exemple espérer la disparition de l'ASIE, parce que sa province et toute la région de l'Atlantique ont terriblement besoin de capitaux étrangers.

Son opinion est partagée par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford.

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, croit, de son côté, qu'il est temps que l'ASIE et le gouvernement fédéral commencent à traiter les investisseurs étrangers avec justice.

«L'investissement étranger responsable est le bienvenu en Ontario, a dit M. Davis, et les

investisseurs étrangers ne seront pas traités de façon injuste.»

Pour M. Davis, «la restauration de la confiance étrangère

dans l'économie canadienne aiderait grandement à redonner de la vigueur au dollar et permettrait d'adoucir la politique sur les taux d'intérêt.»

**CONSTITUTION**

## Le voyage à Londres est toujours envisagé

**VICTORIA (PC)** — Le premier ministre de Terre-Neuve a confirmé, hier, que les huit premiers ministres provinciaux opposés au rapatriement unilatéral de la constitution envisagent la possibilité de se rendre à Londres, si la Cour suprême du Canada rend un jugement favorable à Ottawa.

Participant à la conférence des 10 premiers ministres provinciaux du pays, M. Brian Peckford a précisé qu'il ne s'agit-là que de l'une de trois solutions possibles.

Quant aux deux autres, qu'il a refusé de dévoiler, elles

«pourraient faire changer d'idée à plusieurs personnes en Angleterre, même si une décision de la Cour suprême allait à l'encontre des provinces.»

Les trois solutions seront d'ailleurs examinées à nouveau, demain à Vancouver, à l'occasion d'une réunion des premiers ministres récalcitrants.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui appuie Ottawa sur cette question avec l'Ontario, a répété, pour sa part, que le refus du Parlement britannique d'accepter la résolution constitutionnelle canadienne constituerait de l'ingérence dans les affaires intérieures du pays.

## À TROIS JOURS DE L'ÉLECTION Taux d'intérêt: Denis promet d'intervenir

**(PC)** — M. Michel Denis, candidat libéral à l'élection partielle du 17 août dans le comté de Joliette, a réitéré hier sa position sur la question des taux d'intérêt.

Il a précisé qu'après en avoir longuement discuté avec de nombreux électeurs du comté, il en était venu à la conclusion que ce problème était, sans conteste, le plus aigu.

Dans un télégramme adressé à M. Allan MacEachen, ministre fédéral des Finances, il a tenu à souligner qu'une solution devait être trouvée dans les plus brefs délais, afin que les propriétaires de maisons unifamiliales, aux prises avec le problème du renouvellement de leurs hypothèques, reçoivent une aide concrète.

M. Denis a promis qu'au lendemain de son élection il entamerait une campagne de pression sur les instances gouvernementales.

Plus tôt dans la soirée de jeudi, M. Denis avait déclaré sur les ondes de Radio-Canada, que le gouvernement fédéral devait annoncer, «d'un jour à l'autre»

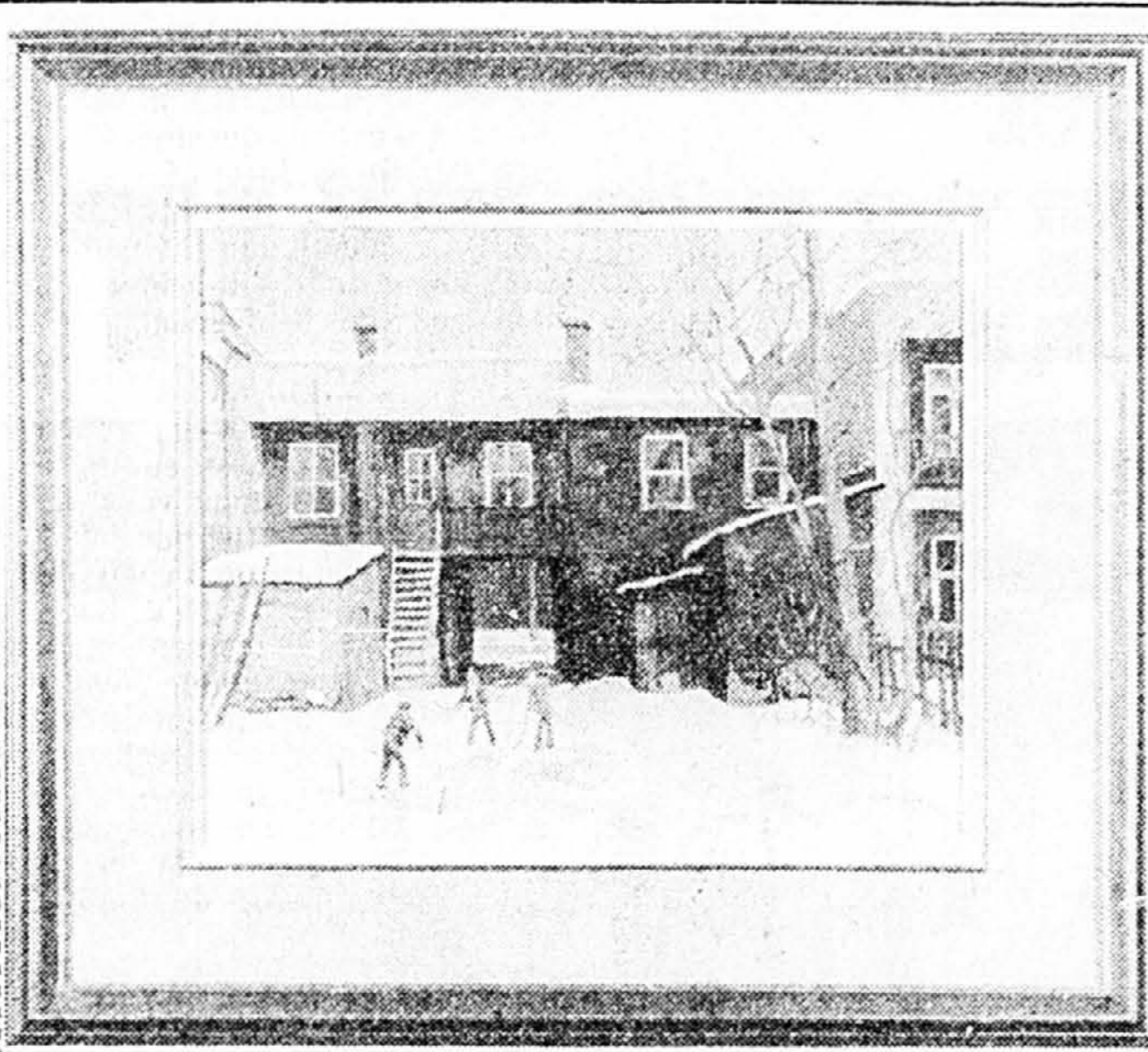
un projet d'aide aux propriétaires de maisons unifamiliales astreints à payer un taux d'intérêt hypothécaire supérieur à 14 p.c.

Selon le candidat libéral, Ottawa défraiera la différence du coût du loyer de l'argent au-dessus de 14 p.c.

Toujours de l'avis de M. Denis, le gouvernement récupérera l'argent avancé «par une taxe spéciale ou un impôt spécial aux institutions financières, que ce soit caisse populaire, banque à charte, peu importe».

On apprend par ailleurs que près de 400 électeurs de moins qu'en février 1980 ont voté par anticipation en vue des élections complémentaires de lundi dans le comté de Joliette.

Une fonctionnaire responsable du scrutin, Mme Nicole Bourassa, a précisé que 1,227 personnes s'étaient présentées aux onze bureaux de scrutin anticipés les 8, 10 et 11 août, alors qu'aux élections générales de février 1980, 1,610 citoyens s'étaient prévalus de ce droit.



«Cour arrière sur la rue Drolet, Montréal» par J. TREMBLAY

## LIQUIDATION

LA PLUS ÉNORME SÉLECTION DE PEINTURES À L'HUILE AU CANADA DOIT ÊTRE SACRIFIÉE À DES PRIX RIDICULES...

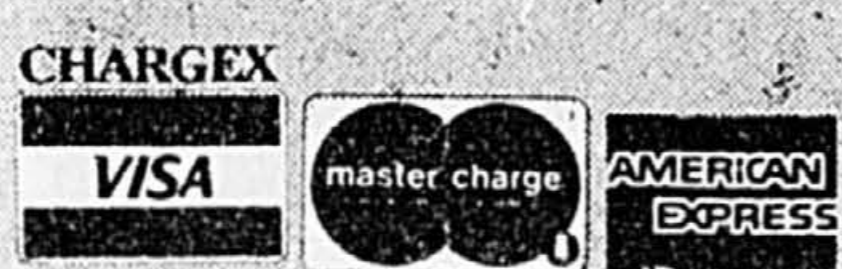
VOICI QUELQUES EXEMPLES:

\$150	\$375	\$550	\$700	\$900
\$75	\$170	\$275	\$350	\$595

Parmi les oeuvres exposées figurent des paysages canadiens et européens, des scènes de fermes québécoises, des marines, des vues de Montréal et Québec, des floraux, des portraits, des nus, des scènes d'hiver et d'automne dans les Laurentides et quoi encore? Il y a de tout!

## NE NÉGLIGEZ PAS CE SOLDE DES SOLDES

Ouvert tous les jours  
Lundi au vendredi... 9h à 6h  
Samedi... 9h à 5h  
Dimanche... 1h à 5h



## À LA GALERIE ROYALE

1420 ouest, rue Sherbrooke (angle Bishop) Tél.: 845-4383

### LOTO-SÉLECT

Date: 12-08-81

NUMÉRO GAGNANT: 0889

Ventes: 117 523,50\$

Mises de 50¢ gagnantes Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	2	8033,30\$
dans n'importe quel ordre	55	669,40\$

**SUPERBES WEIGELIAS**

à fleurs rouges 3 pieds de haut, très buissonneux.

Prix cour. \$795

**GRATUITEMENT** avec tout achat de \$25 ou plus

**25%** d'escompte sur arbustes, arbres décoratifs et arbres à petits fruits.

**TOUT EST EN POTS** PLANTEZ LE TOUT QU'IMPORTE LE TEMPS

**GRAND SPÉCIAL 1/2 PRIX**

**OFFRE EXTRA-SPECIALE GROS POMMIERS** QUI DONNERONT DES FRUITS BIEN TÔT

Auparavant jusqu'à \$19.95 (en pot) Seulement PRIX SPÉCIAL \$12.95

Nous avons aussi des pommiers cerisiers, pruniers, etc. à prix raisonnables.

**TERRE À JARDIN EN SAC — MOUSSE DE TOURBE — SABLE EN SAC**

**PAUL** PÉPINIÈRE

9519 ouest, boul. Guoin PIERREFONDS 684-3049

... Direction: de la route Transcanadienne, est ou ouest prenez la sortie 60, de Laval, prenez la sortie no 8, nous sommes juste à l'ouest du pont de l'autoroute Mirabel.

**OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE JUSQU'À 8 h P.M.**

## LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 15 Maximum: 26  
Ensoleillé puis ennuagement graduel

## La Quotidienne Tirage d'hier 1-8-5

DEMAIN Nuageux avec éclaircies quelques averses

## au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	24	24	Nébulosité croissante	Averses ou orages
Outaouais	26	26	Ensoleillé	Nuageux avec éclaircies
Laurentides	26	26	Ennuagement graduel	Nuageux avec éclaircies
Cantons de l'Est	24	24	Ensol. pass. nuageux	Nuageux avec éclaircies
Mauricie	22	22	Ensol. pass. nuageux	Nuageux avec averses
Québec	22	22	Ensol. pass. nuageux	Nuageux avec averses
Lac-Saint-Jean	22	22	Ensol. pass. nuageux	Nuageux avec averses
Rimouski	22	22	Gén. ensoleillé	Ennuagement
Gaspésie	22	22	Gén. ensoleillé	Ennuagement
Baie-Comeau	22	22	Ensol. pass. nuageux	Ennuagement
Sept-Îles	22	22	Ensol. pass. nuageux	Ennuagement

## au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Victoria	15	23
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	15	28

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	14	29
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	3	18
Ontario	Averses	Toronto	20	28
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	12	27
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	13	24
Ile-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	18	25
Terre-Neuve	Pass. nuageux	Saint-Jean	8	20

## si vous partez...

### aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	21	29	Miami	26	32
Buffalo	19	26	New York	23	25
Chicago	20	29	Nlle-Orléans	23	34
			Washington	16	27

### vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	11	24	Hong Kong	28	32
Athènes	25	36	Le Caire	—	—
Berlin	13	26	Lisbonne	14	29
Bruxelles	13	25	Londres	16	27
Buenos Aires	6	13	Madrid	19	34
Copenhague	18	22	Moscou	12	21
Genève	15	27	Mexico	12	24
			Vienne	18	22

### vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	27	33	Bermudes	27	31
Barbade	24	29	Nassau	28	32
			San Juan	25	32
			Trinidad	24	31

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

**\*TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE**

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi ou samedi	\$2.10
Lundi ou vendredi	\$1.50
Samedi seulement	0.85

**\*TARIFS D'ABONNEMENTS**

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi ou samedi	\$1.75
Lundi ou vendredi	\$1.25
Samedi seulement	0.75

**TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)**

	Nombre de semaines		
	13	26	52
<b>CANADA</b>			
Lundi ou samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
Lundi ou vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00
<b>ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS</b>			
Lundi ou samedi	\$72.00	\$145.00	\$291.00
Lundi ou vendredi	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Samedi seulement	\$20.00	\$41.00	\$83.20

**INFORMATION GÉNÉRALE**

REDACTION	285-7272
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

**ANNONCES CLASSÉES**

Commandes	285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h	
Pour changer de lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205

**GRANDES ANNONCES**

Détailants	285-7202
National, Télé-Press	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320

**COMPTABILITÉ**

Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

VENTES ITINÉRANTES DE TABLETTES DE CHOCOLAT

# La tolérance des autorités et la confusion des lois ne protègent en rien les enfants

La vente itinérante de tablettes de chocolat à travers la province de Québec par des enfants ou des adolescents est soumise à la plus grande tolérance de la part des autorités et du public en général même si dans la plupart des cas, il est impossible de savoir si les sommes ainsi sollicitées servent vraiment à des fins non lucratives.

**PIERRE GINGRAS**

À l'Office de protection du consommateur, on admet que la loi ne touche pas ce secteur d'activité, bien qu'un règlementation en ce sens soit en préparation. Un porte-parole de l'organisme, M. Jean-Louis Renaud, a admis que l'Office a reçu parfois quelques plaintes à l'effet que ces ventes de tablettes de choco-

lat étaient faites par de jeunes enfants. Nous n'avons jamais reçu de plaintes formelles, a-t-il précisé.

Même son de cloche au Service des fraudes de la police de Montréal où aucune enquête n'est en marche à ce sujet, et aucune plainte n'a été signalée à la police jusqu'ici.

Au ministère de la Justice de Québec, le chef de cabinet du ministre Bédard, M. Jean-Robert Nadeau, a affirmé que les municipalités possédaient tous les instruments requis pour réglementer ce type de vente notamment en exigeant un permis de vente. Toutefois si les grandes villes possèdent une réglementation à ce sujet, de nombreuses petites municipalités n'ont jamais légiféré dans ce domaine.

Par contre, à Montréal, les enfants et les adolescents qui

vendent des tablettes de chocolat à des fins non lucratives dans les rues ou autres endroits publics de la ville sont dans l'illégalité.

Toute personne qui veut solliciter le public montréalais dans le but de ramasser des fonds pour une œuvre ou une activité quelconque mais sans but lucratif doit obtenir un permis à cette fin. Or la ville n'a émis aucun permis aux nombreux petits vendeurs de tablettes de chocolat qui circulent dans les rues de la métropole depuis le début des vacances estivales.

C'est ce qu'a affirmé à LA PRESSE M. Guy Delorme, le coordonnateur du Service des Affaires sociales à la ville de Montréal. Selon M. Delorme, la ville émet parfois des permis afin de permettre à un organisme comme une école par exemple d'amasser des fonds pour

une classe-neige. Toutefois cette situation se produit rarement et dans chaque cas, il s'agit de permis d'une durée très brève.

M. Delorme a cependant admis que la vente de tablettes de chocolat était tolérée: «Peut-on poursuivre ces enfants? dit-il. Le mieux est de conseiller au public de se méfier et de ne se montrer généreux qu'envers les organismes reconnus. Dans ce type de sollicitation, il y a toujours quelqu'un qui empêche...»

Pour sa part, le responsable du Centre de services et d'aide de la communauté haïtienne, M. Paul Dejean, a confié à LA PRESSE que de jeunes Haïtiens avaient été impliqués en mai dernier dans la vente de chocolat à St-Lambert. «Dans ce genre d'activité, la sécurité des jeunes ne peut pas être assurée à cause de la nature même de l'activité.»

## Villesaint: «Je faisais ça pour les jeunes»

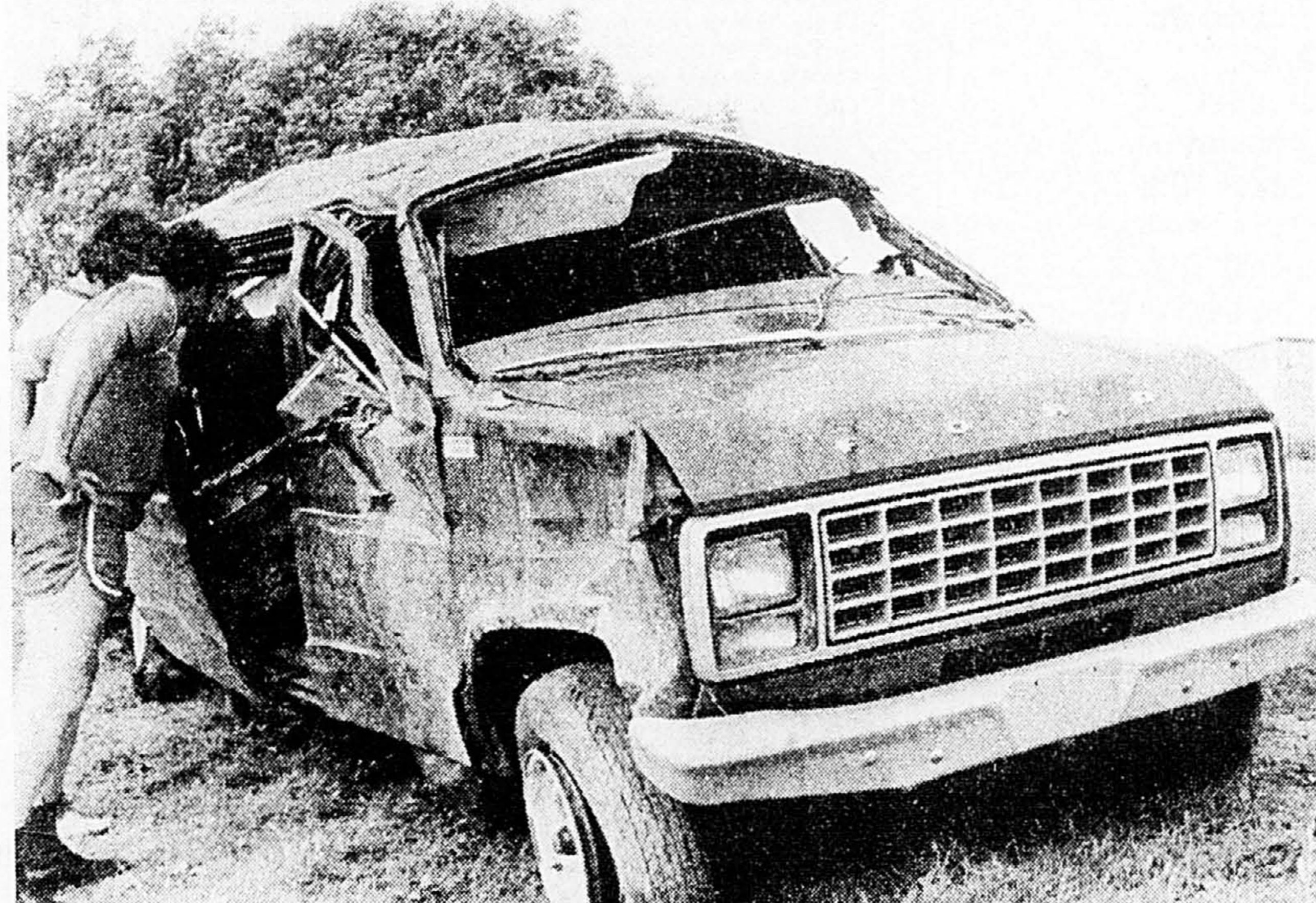
Assis autour de la table de cuisine d'un petit logement sympathique de la rue Casgrain dans le nord de la ville, Wilfrid Villesaint, un haïtien de 27 ans, semble dépassé par les événements.

Entouré par une vingtaine d'amis et de voisins dont plusieurs enfants qui sont là pour l'encourager, Wilfrid Villesaint ne veut surtout pas être considéré comme un bandit. Aussi refuse-t-il catégoriquement de se faire photographier. «Je ne suis pas un bandit. Je voulais tout simplement donner un coup de main à des jeunes qui voulaient travailler. Eh bien maintenant, c'est fini. On a dit à la radio que j'exploitais les jeunes. C'est faux et ça n'a pas de bon sens» dit-il.

Marié et père d'un enfant, il occupe un emploi à temps plein comme coupeur. «J'ai commencé à vendre du chocolat depuis le début d'avril et ne faisais ça qu'à temps partiel. Je partais avec les jeunes en fin d'après-midi, vers cinq heures et on revenait vers huit heures. On vendait aussi durant la journée de samedi mais jamais le dimanche. Je conduisais habituellement le camion et il y avait rarement plus de huit ou neuf jeunes avec moi. Nous allions un peu partout à Montréal et un peu en dehors de la ville mais jamais très loin. L'essence coûte trop cher... Tous les jeunes avaient demandé la permission à leurs parents», confie-t-il à LA PRESSE.

Et le nombre excessif de passagers dans la camionnette? Villesaint affirme alors que ce soir-là, il y avait plus d'enfants qu'à l'habitude qui s'étaient présentés au rendez-vous.

Quand on lui demande où allaient les fonds destinés aux étudiants tel que mentionné sur l'emballage des tablettes de chocolat, il explique: «Chaque vendeur qui est en fait un étudiant, reçoit 45\$, 30\$ vont au gérant, 58\$ servent à l'achat du chocolat. Cela signifie une dépense de \$1.33 et chaque tablette est vendue \$2.11 faut alors que je paie la camionnette \$140 par semaine et l'essence. Vous voyez, je ne peux pas faire une fortune... Je fais donc cela strictement pour aider les jeunes...»



## Aucune accusation ne serait portée contre le conducteur de la fourgonnette

Aucune accusation ne sera vraisemblablement portée par la Sûreté du Québec contre le conducteur de la fourgonnette qui a fait une embardée à cause d'une crevaisson, avant-hier sur la route 132 près de Contrecoeur, causant des blessures à la plupart de ses 27 passagers dont 24 enfants âgés de neuf à 12 ans.

La Sûreté du Québec a été en mesure de constater que le véhicule en location était en excellent état de route et que les papiers du conducteur, Jean Roosevelt Fésolus, étaient en règle. Hier en fin d'après-midi, la plupart des enfants dont 22 d'origine haïtienne, avaient regagné leur foyer et seuls le chauffeur du véhicule et un jeune blessé reposaient encore à l'hôpital dans un état cependant jugé très satisfaisant.

Rappelons que tous ces enfants, qui étaient accompagnés de trois adultes, avaient été recrutés à Montréal afin de vendre des tablettes de chocolat. L'emballage de ces tablettes portait l'inscription «Chocolat pour venir en aide aux étudiants».

Le véhicule, de type «Ford

Econoline» qui n'était pas doté de sièges à l'arrière avait été loué par Wilfrid Villesaint, de la rue Casgrain à Montréal. Villesaint était le recruteur et l'organisateur de cette vente de chocolat et il amenait les enfants un peu partout dans la région de Montréal. On ne sait pour l'instant si la Sûreté du Québec a l'intention d'enquêter à ce sujet.

### Beaucoup trop de passagers

Fait curieux, la Sûreté du Québec n'a pas retenu d'accusations non plus malgré le fait que 27 passagers prenaient place dans le véhicule accidenté. Selon M. Ronald Brunet de la Sûreté du Québec, cette situation s'explique par le fait que l'actuel code de la route ne spécifiait pas le nombre de passagers qui peuvent prendre place dans un véhicule destiné à la livraison de marchandises. M. Brunet a expliqué que le nouveau code de la route qui devrait être adopté par Québec en janvier prochain stipule qu'un véhicule ne peut transporter plus de passagers que le nombre de sièges disponibles.

Au ministère des Transports du Québec on s'étonne de cet interprétation de la loi puisque la plaque d'immatriculation d'un véhicule indique en partie son utilisation. Selon M. Yvan Paquette, du service d'information de ce ministère, il ne fait pas de doute que la camionnette impliquée dans l'accident n'aurait pas dû transporter plus de sept passagers. «Tout véhicule de promenade ne peut transporter plus de sept passagers à la fois, a-t-il expliqué. Ceci s'applique même dans le cas où il s'agit d'un camion destiné au transport de marchandises. Un véhicule transportant plus de sept passagers est considéré comme un véhicule destiné au transport de passagers payants. Il doit donc être immatriculé et équipé en conséquence.»

Les enfants qui voyageaient à bord de la camionnette étaient entassés sur deux vieux sofas parmi de grosses boîtes contenant le chocolat. Lors de l'embardée, ils ont été violemment projetés sur les parois du véhicule en se frappant les uns contre les autres.

VENTE D'UNE TERRE EXPROPRIÉE À LA GREAT LAKES CARBON

## La SIC dit n'avoir agi que pour accroître la prospérité de la région

La Société immobilière du Canada affirme que l'implantation d'une usine de la Great Lakes Carbon sur une des terres expropriées pour la construction de l'aéroport de Mirabel, mais située dans le territoire de Lachute, accroîtra la vitalité et la prospérité de la région, tant par l'investissement de \$62 millions que par la création de 150 emplois.

«L'impact positif de cet investissement pour le Québec et pour la région en particulier a donc été le principal motif ayant guidé la société dans sa décision à l'égard de cette transaction», peut-on lire dans un communiqué de la SIC émis pour faire «la lumière sur ce dossier».

Il est aussi mentionné «bien que le terrain convoité par la compagnie se situait à l'extérieur de la zone actuelle du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA), la SIC a su démontrer une certaine flexibilité en rendant une décision positive quant à la localisation de Lachute, étant donné que les terrains disponibles dans le PICA ne répondaient pas aux critères techniques essentiels à la construction de ce genre d'usine et, par le fait même, exigés par la compagnie GLC.

«Il est aussi bon de souligner que la société a naturellement pris en considération le fait que la vocation du terrain choisi par la GLC à Lachute en est une in-

dustrielle plutôt qu'agricole, tel que trouvé et accepté par les parties en cause, soit la municipalité, le gouvernement provincial, la Commission sur la protection du territoire agricole.»

La décision de vendre cette terre, affirme la SIC, ne modifie rien «son intention d'engager un processus de consultation dès le début de l'automne en ce qui a trait à l'avenir du territoire de Mirabel, ceci conformément à ce qu'elle a annoncé à toutes les parties concernées, dès sa création».

Réunis en assemblée, mercredi soir, les agriculteurs ont par ailleurs affirmé qu'ils n'avaient plus aucune confiance en la SIC

parce qu'ils avaient été trompés. Ils sont en fureur parce que la terre de 84,4 acres a été vendue à la GLC sans qu'ils soient consultés. Ils estiment que la SIC n'a été fondée que «pour leur jouer dans le dos».

Les producteurs agricoles sont décidés à aller jusqu'au bout pour avoir gain de cause dans cette affaire qui traîne, selon eux, depuis 1969.

Le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Pierre Gaudet, a déclaré que «la partie de balles était terminée et que la patience des agriculteurs et de l'UPA avait des limites. Soyez assurés que nous allons remporter la victoire», a-t-il conclu.

## Renaissance encourageante du Vieux Port



Depuis la démolition des équipements portuaires du quai Jacques-Cartier et le déplacement vers l'est de Montréal d'une bonne partie des activités du port, le vaste territoire ainsi dégagé donnait un aspect désolant à cette «fenêtre sur le fleuve» que nos urbanistes les mieux pensants rêvent de procurer aux Montréalais depuis environ 10 ans.

Et ce n'est pas demain que se matérialisera l'un des quatre ou cinq projets (si on inclut le projet de Michel Lincourt déposé en 1975) de développement ébauchés pour redonner une âme à ces lieux. Il faudra d'abord prendre une décision finale sur le type de développement qu'on veut y construire, mais en autant qu'on aura écarté le projet de «cité de cinéma» qui éliminerait de nouveau l'ouverture sur le fleuve, et que le projet choisi satisfiera une majorité de Montréalais (et pas nécessairement les politiciens), l'aménagement urbain du secteur sera accueilli avec enthousiasme. De toute manière, avant qu'on puisse s'attaquer résolument à la construction elle-même, il faudra attendre la démolition (prévue pour 1983 sinon l'an prochain) du silo à grain #3 et l'enfouissement des fils électriques.

Mais rien n'empêchait qu'on procédât à des aménagements temporaires afin d'animer le secteur. L'Association Le Vieux-Port l'a compris et le résultat est intéressant. Bien sûr, vous direz que le territoire aménagé ne représente qu'une infime partie du secteur déjà dégagé, et vous aurez raison. Mais il y a un commencement à toute chose et l'initiative, aussi imparfaite et incomplète puisse-t-elle être, méritait d'être soulignée, en attendant le meilleur qui reste à venir.

### Le parc linéaire

Dans l'immédiat, c'est le parc linéaire de 1,5 km (du pied de la rue McGill au pied de la rue Berr) qui retient l'attention, puisqu'il sera disponible aux promeneurs et aux cyclistes au cours des prochaines semaines. L'architecte Michel Lincourt, directeur général de Coplanam Limitée (maître-d'oeuvre du projet), admet que les travaux du parc accusent actuellement un certain retard, attribué à toute une série d'incidents mineurs rencontrés lors des travaux d'infrastructure, et non pas à une absence de volonté politique de faire aboutir le dossier.

Pour illustrer ce qu'il affirme, Lincourt mentionne que le contenu du sous-sol a posé plus d'un problème lors du forage des trous pour poser des poteaux. On savait déjà que le sous-sol incorporait des fils électriques et une conduite d'eau de 48 pouces de

diamètre. Mais on ne s'attendait pas à trouver des masses de béton de trois pieds d'épaisseur, et encore moins un pont en acier avec poutres de trois pieds sous six pouces de terre recouverte d'une couche de bitume!

Le parc linéaire verra donc le jour à très court terme, et Lincourt est d'avis que son ouverture devrait encourager les propriétaires des bâtiments en bordure de la rue de la Commune à procéder à la restauration de leur bâtiment.

Au sujet du parc linéaire, Lincourt veut bien rassurer les contribuables; même si le plan directeur définitif des aménagements du Vieux Port de Montréal n'a pas encore été arrêté, le type de développement éventuellement choisi devra incorporer ce parc. «Ce sera une donnée fondamentale du problème d'aménagement», dit-il. En d'autres mots, il n'est pas question (mais pourrait-on en jurer, les politiciens étant ce qu'ils sont?) que le parc soit démolé dans huit ou dix ans parce qu'il s'imbrigue mal dans le type de développement privilégié.

Lincourt se fait moins catégorique quant au développement de la partie située au sud de la voie ferrée (les deux voies devront demeurer, quel que soit le type de développement choisi) et du parc linéaire. Rien n'a encore été décidé pour le moment, et aucune décision ne semble poindre à l'horizon. Actuellement, le projet du Vieux Port sous responsabilité fédérale se limite au parc linéaire, à l'aménagement de la Pointe-à-Callières et à la restauration des bâtiments de propriété fédérale.

### Que nous réserve 1982?

Qu'agira-t-il aux aménagements temporaires, ils semblent plaire au public si on en juge par l'achalandage, attribuable en partie à la présence à proximité de la Place Jacques-Cartier.

Ces aménagements temporaires seront-ils de retour l'an prochain? Seront-ils encore plus importants? Procèdera-t-on ailleurs sur la surface dégagée à des aménagements permanents ou temporaires? Voilà des questions auxquelles Lincourt ne peut répondre pour le moment, tout en précisant qu'à son avis et sous toute réserve, on répètera vraisemblablement l'expérience, à moins, dit-il, qu'on opte pour des aménagements permanents qui forceraient la fermeture du parc pour quelques mois.

Chose certaine, advenant une réponse affirmative du ministère fédéral des Travaux publics (propriétaire des lieux), Lincourt aimerait la connaître le plus tôt possible afin que la présentation soit encore plus soignée que cette année.

## VOL DE \$1 MILLION À LIMOILLOU La police détient un suspect: Réal Boyte

QUEBEC (PC) — La police municipale de Québec détient un Montréalais de 46 ans relativement au vol de plus de \$1 million commis le 28 juillet dernier dans une succursale de la Banque Nationale du Canada, dans le quartier Limoilou, à Québec.

Un porte-parole a déclaré que le suspect, identifié comme étant Réal Boyte, avait été appréhendé à son domicile, mercredi soir, par des enquêteurs de la police municipale de Québec, accompagnés de policiers de la CUM et de la Sûreté du Québec. Il a été ramené à Québec et a

comparu en cour des sessions de la paix, hier, sous une accusation de complot pour commettre un vol qualifié.

Le porte-parole de la police a indiqué que d'autres arrestations pourraient être effectuées au cours des prochains jours.

L'enquête se poursuit principalement à Montréal, où la police de Québec a dépêché deux équipes d'enquêteurs.

Le vol a été commis par au moins quatre individus qui ont pris plusieurs personnes en otages, dont un gardien de sécurité, son épouse et leur fils qui ont été séquestrés dans un motel pendant une dizaine d'heures.

## SA FEMME MORTE ÉTRANGLÉE Il poursuit Bell Canada et Northern Telecom pour \$100,000

QUEBEC (PC) — Un citoyen de Charlesbourg, en banlieue de Québec, vient d'interférer en Cour supérieure une poursuite au montant de \$100,000 contre les compagnies Bell Canada et Northern Telecom, à la suite de la mort de son épouse survenue le 20 décembre 1979.

La requête signée au soutien de l'action mentionne que la victime faisait usage de son téléphone mural, de type Contempra, lorsqu'elle perdit conscience et s'éroula sur le plancher de la cuisine.

Dans la chute, allègue le texte déposé au dossier, le cordon du téléphone s'enroula autour du cou de l'épouse, qui mourut par strangulation, pendue à quelques pouces du plancher.

Le mari prétend que Bell Canada et Northern Telecom ont commis une faute en ne prévoyant pas un mécanisme qui permettrait au cordon reliant le combiné et l'appareil de se défaire «dans une position verticale» sous l'effet d'une légère pression.

## L'ancien terrain de la Space Research pourrait servir à lancer des satellites

(d'après CP) — L'industriel arabe Saad Gabr, qui s'est porté récemment acquéreur du terrain de 4,200 acres occupé précédemment par la Space Research Corporation, songe à l'utiliser en vue du lancement de satellites.

La Space Research a fait faillite l'an dernier, et ses deux directeurs, Gerald Bull et Rogers

Gregory, ont été condamnés à six mois de prison aux États-Unis et à une amende totale de \$100,000 au Canada et aux États-Unis, pour avoir exporté illégalement des armes en Afrique du Sud.

Earl Wallick, directeur général de la Space Technologies, a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que la fabri-

cation de satellites était l'une des options qu'envisageaient actuellement les hommes de science au service de cette entreprise, qui appartient à M. Gabr et qui s'est établie à North Hatley, à quelque 150 km à l'est de Montréal.

M. Wallick a confirmé que M. Gabr avait versé approximativement \$1.5 million pour l'achat des installations et du terrain, qui chevauche la frontière du Québec et du Vermont.

Un canon de 16mm et de 172 pieds se trouve toujours du côté canadien et pourrait, selon M. Wallick, servir au lancement expérimental de satellites.

Interrogé sur cette question, le ministre de la Défense, Gilles Lamontagne, a déclaré: «Nous surveillons la situation avec intérêt, surtout à la lumière des activités passées de Space Research».

## Retraités du Canadien Pacifique

En raison des perturbations dans le service postal, les retraités du Canadien Pacifique Limitée, de CP Rail (à l'exception de ceux des Ateliers Angus), de CP Télécommunications et de CP Hôtels qui résident dans la région du grand Montréal (île de Montréal, Laval et Rive Sud) pourront, à partir du 13 août, aller chercher leur chèque à un comptoir spécial dans le hall de la gare Windsor, entre 9h et 16h.

Quant aux retraités des Ateliers Angus, ils pourront passer prendre leur chèque au service des dossiers des Ateliers Angus entre 8h30 et 15h30, à partir du 13 août.

# C'est tellement simple avec la CTCUM

### La C.A.M.

La carte autobus-métro de la CTCUM vous permet de voyager de façon illimitée et à prix économique pendant tout un mois sur tout le réseau de la CTCUM. Le tarif régulier est de 17\$ tandis que pour les écoliers et les gens du 3<sup>e</sup> âge, le tarif est de 7\$. À l'achat du premier coupon, vous recevez gratuitement la pièce d'identité permanente et l'étui; quant au coupon mensuel qui vous sert de titre de transport, il est mis en vente dès le 20 du mois précédent le mois de validité. C'est simple et tellement plus économique!

### Le numéro A.U.T.O.B.U.S.

En composant sur votre cadran téléphonique le mot A.U.T.O.B.U.S., vous obtenez le service de renseignements de la CTCUM. Il y a, à votre service, une dizaine de préposés qui vous aideront à simplifier vos déplacements en vous designant quel autobus ou quelle ligne de métro emprunter. N'hésitez pas à utiliser ce service; ça vous sera tellement utile.

### Les objets perdus ou trouvés

Vous avez oublié votre porte-documents, votre parapluie ou vos gants dans un véhicule de la CTCUM? Ne craignez rien, tous les objets perdus sont soigneusement gardés jusqu'à ce que leurs propriétaires les réclament. En composant le numéro A.U.T.O.B.U.S., nous vous dirons à quel endroit vous rendre pour les réclamer. Par contre, si vous trouvez un objet dans un autobus, remettez-le au chauffeur, pour un objet trouvé dans une voiture de métro, confiez-le à un changeur.

### Un service de location

La CTCUM offre un service de location d'autobus à tout groupe qui en fait la demande. Les tarifs sont horaires et peuvent inclure les services d'un chauffeur-guide. En composant le numéro A.U.T.O.B.U.S., nous vous donnerons tous les détails.

On sait  
ou on  
s'en va



## POUR LES ÉLÈVES EN COMMERCE ET EN SECRÉTARIAT

# La religion et l'éducation physique remplaceront l'anglais à la CS de Chambly

Les élèves inscrits en secrétariat et en commerce à la régionale de Chambly auront une surprise de taille à la rentrée: les cours d'anglais auront en effet fondu dans leur horaire, pour faire place à la religion et à l'éducation physique.

### MARIO FONTAINE

La commission scolaire a en effet décidé de diminuer de deux périodes le temps alloué à l'anglais et destiné aux élèves du cours professionnel. On prétend ainsi se conformer au nouveau régime pédagogique du ministère de l'Éducation, lequel exige la présence aussi bien de la religion que de l'éducation physique dans les grilles horaires.

Comme il fallait bien couper quelque part, c'est l'anglais qu'on a choisi plutôt que d'autres matières professionnelles. «On voudrait bien donner l'anglais, mais on n'a pas le choix», d'expliquer hier un porte-parole de la régionale, précisant que les élèves auront déjà étudié cette langue au primaire et dans les trois premières années du secondaire.

Cette décision a soulevé la colère des professeurs de ce secteur, qui ont alerté les parents d'élèves: nous ne pourrions assu-

rer un enseignement de qualité et aboutir au marché du travail si la situation demeure inchangée, affirment-ils dans un communiqué.

Les enseignants constatent que les employeurs exigent une connaissance des deux langues, que le facteur bilinguisme est de plus en plus important et que l'anglais devrait demeurer prioritaire au professionnel long. Bref on n'a rien contre les finissants pieux, mais on les veut aussi capables de s'exprimer dans les deux langues.

«Il n'y a jamais eu de test de religion et d'endurance physique lors de ces entrevues», déclarent les professeurs en faisant référence aux rencontres entre les diplômés et leur employeur éventuel. Surtout pour ceux issus de la régionale de Chambly, puisqu'un bon nombre d'entre eux seront appelés à travailler dans la métropole.

La commission scolaire ne nie pas l'importance de l'anglais mais souligne qu'en rendant religion et éducation physique obligatoires, le ministère de l'Éducation les force à sabrer dans l'horaire. Toutes ses écoles n'offraient d'ailleurs pas l'anglais aux élèves de commerce - secrétariat l'an dernier, et appliquaient de facto le nouveau régime.

En établissant une grille uniforme pour 81-82, et en décidant d'appliquer les règlements du ministère à la lettre, la régionale ne fait qu'étendre une politique déjà en cours ailleurs. Si d'autres commissions scolaires passent outre au règlement, qu'elles en portent seules la responsabilité, souligne son porte-parole. À noter qu'il y a quelques semaines, la commission scolaire régionale de Chambly demandait un statut catholique temporaire pour deux de ses écoles, bien que cette requête ne venait ni du milieu ni des parents.

Pour le directeur régional des services éducatifs du MEQ, M. Yvon Thérault, l'application du règlement du ministère relève davantage de la gymnastique que de la réglementation. Il s'agit ainsi de réajuster le nombre de minutes disponibles aux cours qu'on souhaite conserver tout en se conformant aux exigences minimales.

«Les chiffres du ministère de l'Éducation sont toujours indicatifs», assure M. Thérault. Celui-ci croit que davantage d'élèves recevront une formation en anglais sous le nouveau régime, mais qu'il est possible que certaines catégories — le commerce - secrétariat par exemple — en aient moins que par le passé.

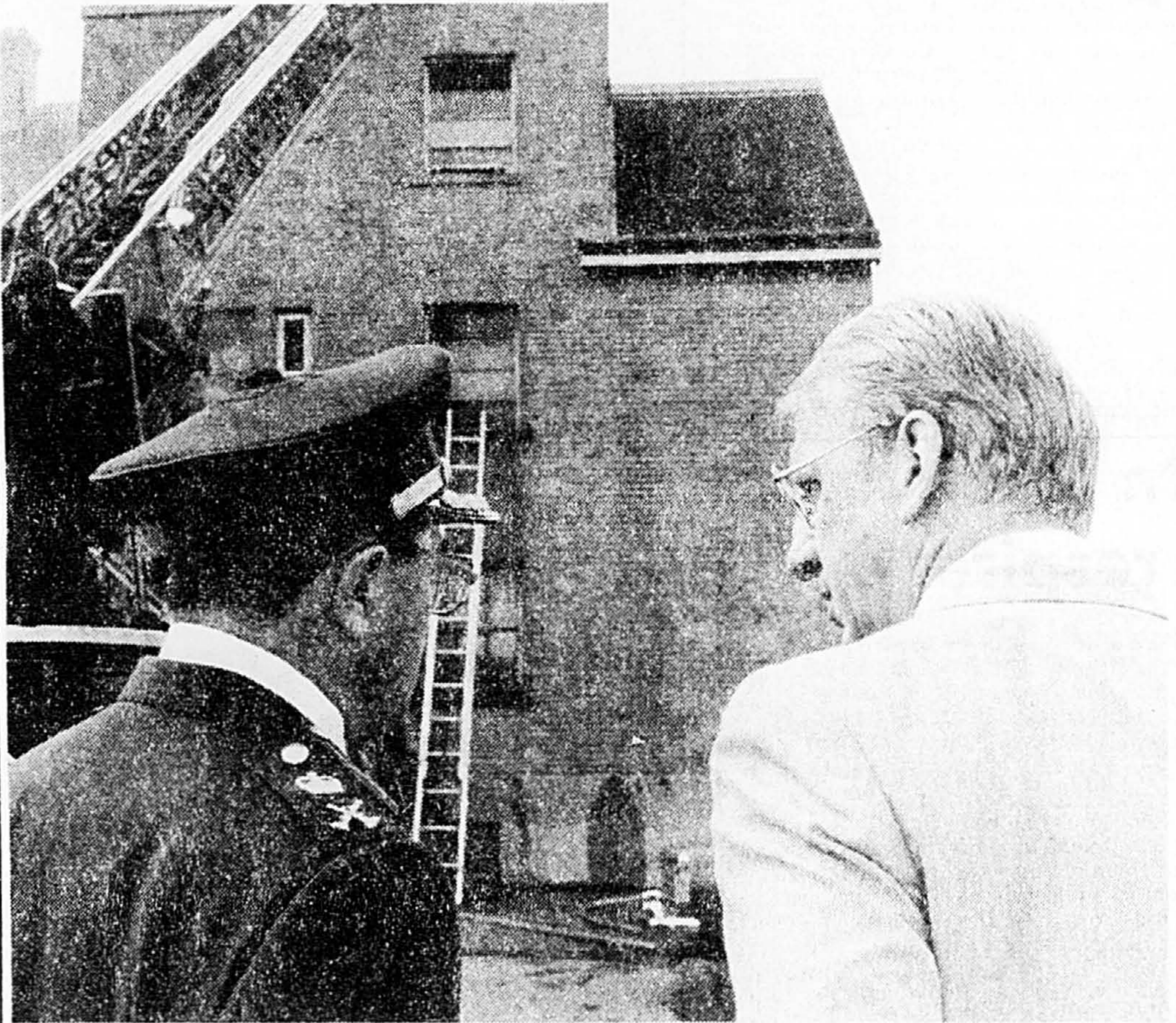


photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Les directeurs des services municipaux les plus controversés ces derniers temps, MM. Henri-Paul Vignola et Jean-Paul Moineau qui participaient, hier, à la simulation d'un incendie, ont tenté en vain d'éviter les questions des journalistes.

## MÊME S'IL N'ACCEPTE TOUJOURS PAS LEURS CONCLUSIONS

# Moineau se dit prêt à rencontrer les auteurs du rapport de la CSST

Le directeur du service des incendies de Montréal, M. Jean-Paul Moineau, en a gros sur le cœur. Il n'accepte pas que des fonctionnaires qui n'ont peut-être jamais vu un feu de toute leur vie, s'érigent en juges

### MARTHA GAGNON

et critiquent les méthodes de travail des pompiers qui existent depuis 18 ans.

M. Moineau qui assistait en compagnie du directeur du service de police, M. Henri-Paul Vignola, à un simulateur de combat d'incendie, au centre de formation des pompiers, hier avant-midi, n'a pu s'empêcher de parler du fameux rapport d'enquête de la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur l'incendie du 16 mai dernier au cours duquel trois pompiers sont décédés.

Ce rapport qui qualifie les techniques du service d'inadéquates et d'insuffisantes a fait bondir le directeur. «Les enquêtes sont essentielles et bénéfiques en autant que l'on reconnaît une certaine compétence aux gens qui les font», a-t-il déclaré à LA PRESSE. Et, il a ajouté: «Comment voulez-vous que des fonctionnaires qui ignorent tout dans ce domaine puissent juger nos méthodes de travail. Comment peuvent-ils oser venir nous

dire que nos techniques ne sont pas bonnes alors que nous les utilisons avec succès depuis tant d'années».

Tout en regardant la simulation d'incendie qui se déroulait devant lui, le directeur Moineau qui, au début, s'était montré réticent à parler aux journalistes, a expliqué: «Ça fait 30 ans que je travaille dans cette sphère. Je connais mon affaire. J'ai commencé en allant moi aussi éteindre les feux. Je n'accepte pas les reproches de n'importe qui. Chaque année, nous effectuons 10,000 interventions et personne n'en parle. Ce qui s'est produit le 16 mai dernier est une malchance. Il faut comprendre qu'il y aura toujours des risques dans ce métier et que d'autres hommes peuvent mourir».

Le directeur du service d'incendie est prêt à rencontrer les auteurs du rapport de la CSST. «Bien sûr, nous allons nous asseoir à une table pour discuter. Mais, il n'est pas question de changer nos méthodes de combat d'incendie. Nos pompiers suivent constamment des cours de formation et s'adaptent à toutes les nouvelles situations. Notre service fait un excellent travail». Debout aux côtés de M. Moineau, l'assistant-directeur, M.L.O. Séguin acquiesce avec un grand signe de la tête.

Le simulateur de combat d'incendie a obligé, hier, les directeurs des services municipaux les plus controversés ces temps-ci, à faire une apparition publique.

M. Henri-Paul Vignola aurait bien aimé que les pompiers étiquent non seulement le feu mais aussi les questions embarrassantes des journalistes. Le directeur de la police s'est fait beaucoup plus discret que le directeur du service des incendies. Il a admis avec un sourire timide que tout n'allait pas comme dans le meilleur des mondes mais que les policiers étaient habitués à être sur la sellette. Il a refusé de répondre aux questions des journalistes.

L'exercice auquel se sont adonnés les pompiers et policiers de Montréal, hier, s'inscrivait dans le cadre du programme de formation qui vise à mieux coordonner les efforts de tous et chacun lors d'un incendie. Dans la situation actuelle, après la publication du rapport de la CSST, cette simulation avait un caractère particulier et servait aussi à redorer le blason du service en plus de stimuler l'enthousiasme de ses membres.

L'exercice a été enregistré sur vidéo-cassettes et tous les pompiers et policiers pourront le visionner.

## LES MEURTRES À VANCOUVER Un individu a été arrêté

■ VANCOUVER (UPC) — Un individu a été arrêté relativement à la mort de Judy Kozma, âgée de 14 ans, l'un des trois adolescents trouvés sans vie le mois dernier à une centaine de kilomètres à l'ouest de Vancouver.

Cinq autres enfants manquent toujours à l'appel, et l'on craint qu'ils n'aient été assassinés eux aussi. La police s'est contentée de dire que le suspect, qui a été appréhendé mercredi soir, était âgé de plus de 30 ans.

Bruce Northrop, surintendant de la GRC, a demandé aux amis de Mlle Kozma d'entrer en contact avec la division des crimes graves de la Gendarmerie, sans vouloir en fournir toutefois la raison.

Il s'est de plus refusé à donner des précisions sur le suspect ou à révéler l'endroit où il avait été arrêté. «Nous poursuivons notre enquête», a-t-il dit, en ajoutant que la police n'avait jamais écarté la possibilité que plus d'une personne soit responsable de ces meurtres.

Aucune accusation n'a encore été portée contre le suspect, a tenu à souligner le surintendant. En Colombie-Britannique, la police est en droit de détenir une personne pendant 48 heures sans l'accuser formellement.

## ATLANTA Le preuve réunie contre Williams semble solide

■ ATLANTA (UPI) — Des experts qui s'étaient rendus secrètement à Atlanta pour analyser des fibres trouvées dans la demeure de Wayne Williams et sur les deux jeunes Noirs qu'il est accusé d'avoir tués, ont affirmé que la preuve réunie contre Williams leur paraissait solide.

Un article paru dans le dernier numéro de la revue «Science 81» précise que le groupe, constitué d'experts américains et canadiens, s'était réuni secrète-

ment à Atlanta le 12 juin, c'est-à-dire neuf jours avant que Williams ne soit arrêté sous l'accusation d'avoir tué Nathaniel Cater, âgé de 27 ans.

Un microanalyste des laboratoires criminels de Georgie, Larry Peterson, a déjà fait savoir que les poils de chien et les fibres de tapis trouvés dans la demeure et dans la voiture de Williams ne montraient, au microscope, aucune différence significative avec ceux qui avaient été relevés sur le corps de Cater.

## On commence à respirer à Saint-Damien

■ A Saint-Damien-de-Brandon, les résidents du chemin Beaulieu qui ont été victimes d'inondations la semaine dernière, commencent à respirer depuis que la température est un peu plus clémente.

La situation est au beau fixe. Il n'y a pas eu d'autres glissements et les mesures préventives ont été prises pour sécuriser les propriétaires dont les maisons sont situées tout près des immenses crevasses. Des remblais ont été érigés pour empêcher un nouveau désastre.

Le maire de la municipalité, M. Guy Baril, commence toutefois à s'impaciter devant la lenteur du ministère des Transports à débiter les travaux de réfection du chemin Beaulieu. Dans un télégramme qu'il a envoyé au premier ministre René Lévesque et au ministre des Transports, Michel Clair, il demande une intervention rapide pour redonner aux 70 familles leur route d'accès. Le chemin Beaulieu est comme on le sait impraticable. Pour l'instant, les citoyens doivent emprunter une ancienne route de la Consolidated Bathurst, ce qui les oblige à faire un détour d'environ 45 milles.

De l'avis de plusieurs, le pire est passé. Il faudrait des pluies torrentielles pour provoquer un glissement important. Il semble que tout le monde puisse maintenant dormir sur ses deux oreilles.

## LES RUES DE MONTRÉAL

### BONNEAU, rue (1922)

Jadis nommée de la **Friponne**, cette voie honore Soeur Bonneau (1859-1934), qui eut soin des pauvres et des misérables pendant 20 ans à l'hospice Saint-Antoine, d'ailleurs situé en bordure de cette voie. Axe nord-sud à partir de Saint-Paul, à l'ouest de Bonsecours.

### BOCAGE, rue du (1895)

Voie ouverte à travers un bocage par son propriétaire Edouard Gohier, qui lui donna ce prolongement vers l'ouest s'est appelé **rue Joannette** et **rue Saint-Léon**. Axe ouest-est à partir de Lachapelle, au nord de Gouin.

### BENNY, avenue (?) et parc (1965)

### BENNY CRESCENT (1959)

En hommage aux frères James et Robert Benny, propriétaires de fermes à Notre-Dame-de-Grâce.

L'avenue Benny s'étend vers le sud à partir de Terrebonne, à l'est de Cavendish. La voie Benny Crescent forme trois côtés d'un rectangle à partir de l'avenue Benny, au nord du boulevard de Maisonneuve.

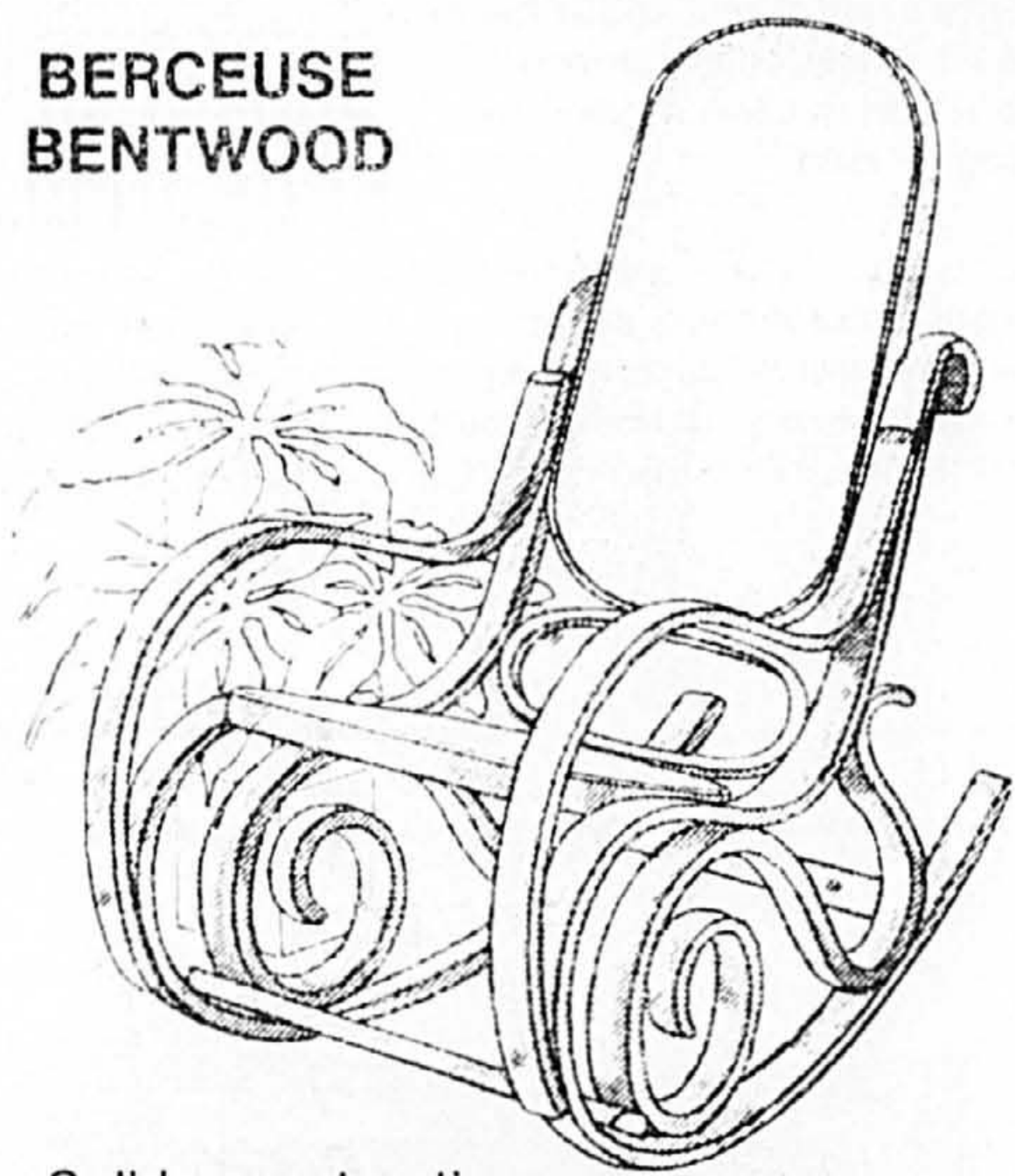
Quant au parc, il portait officieusement le nom de parc Benny depuis son aménagement parce qu'il était situé au milieu de l'ancienne ferme Benny. Ce parc-école (adjacent à l'école Monkland) de 11,06 acres est situé en bordure nord de Monkland, entre Cavendish et Benny.



# Vous l'emporterez avec vous...

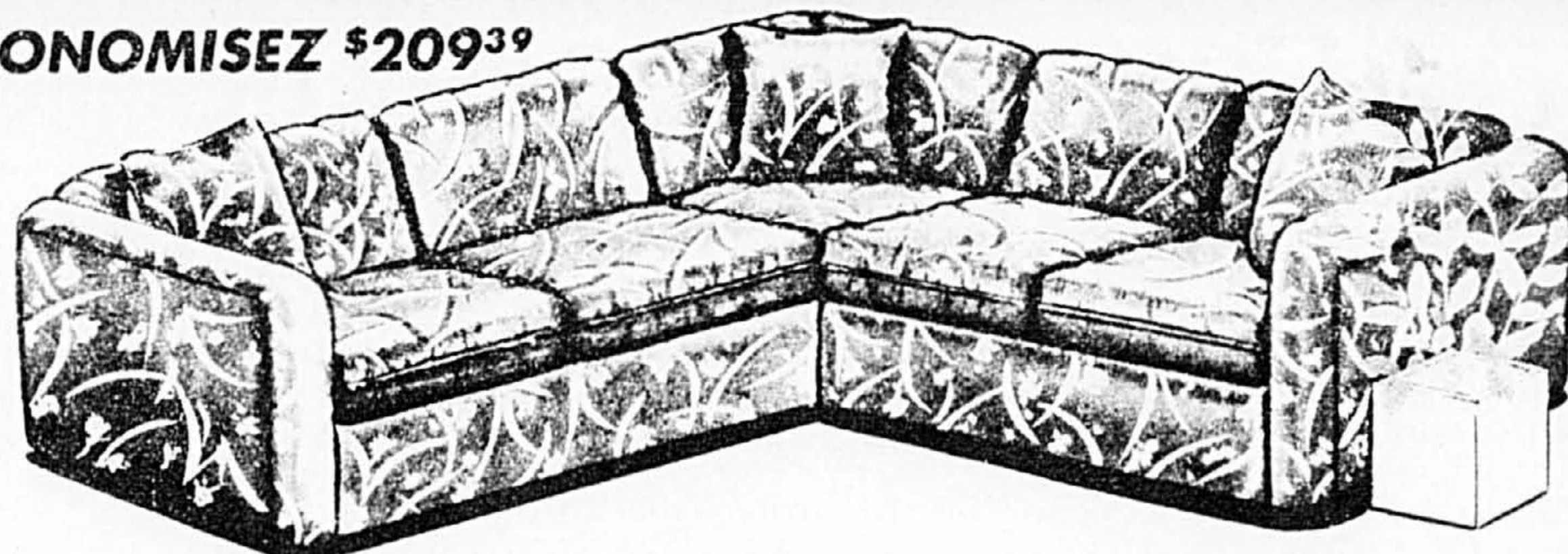
ou nous nous chargeons de la livraison  
dans un délai de 48 heures, moyennant  
un léger supplément.

BERCEUSE  
BENTWOOD



Solide construction  
en bois fini noyer,  
siège et dossier  
cannés. **\$78** tant  
qu'il en  
restera

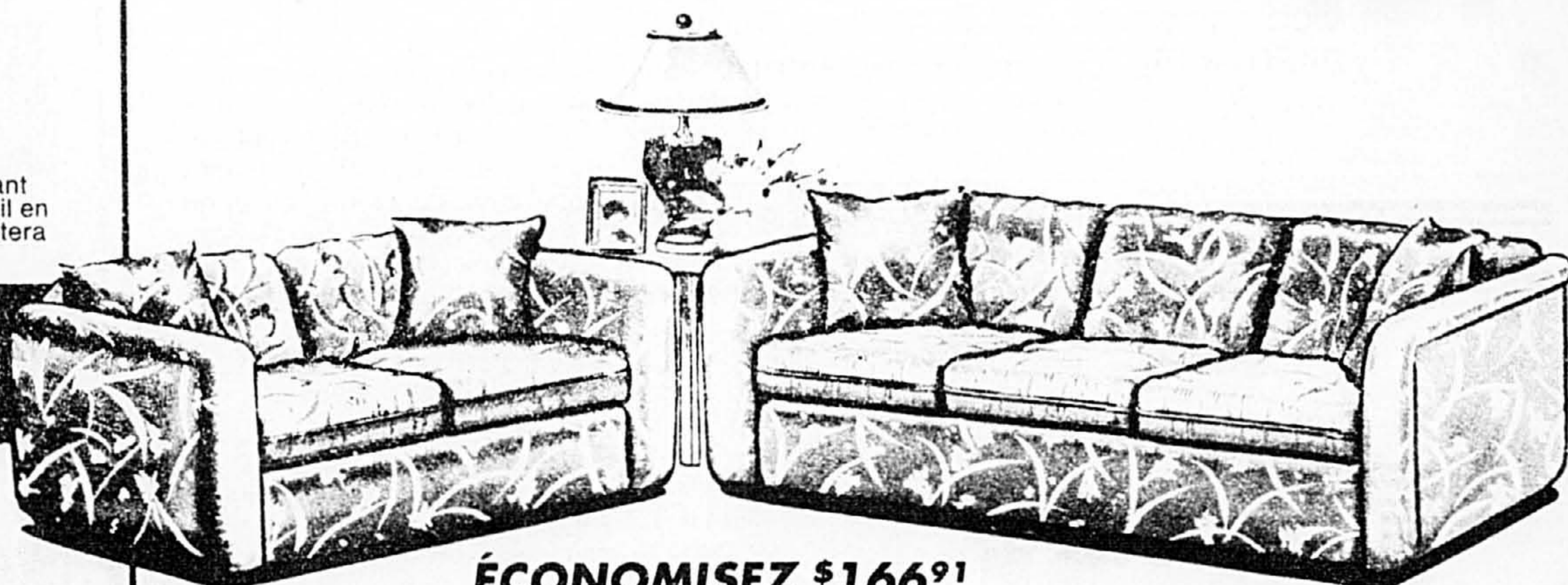
ÉCONOMISEZ \$209<sup>39</sup>



RAVISSANT ENSEMBLE PAR ÉLÉMENTS

Transformez votre vivre avec cet ensemble à l'allure  
contemporaine. Extérieur en coton brun chocolat imprimé modèle  
pour angle.

**\$497**



ÉCONOMISEZ \$166<sup>91</sup>

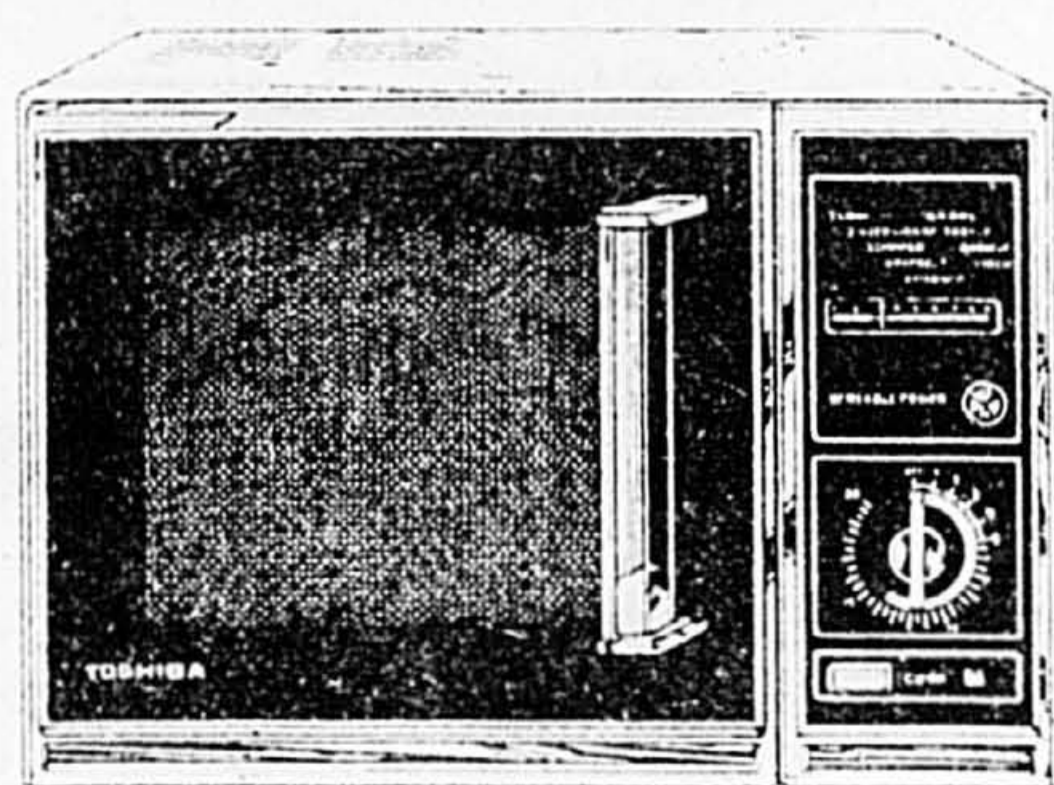
CANAPÉ ET CAUSEUSE

Mais peut-être préférerez-vous l'allure classique du canapé avec  
causeuse assortie, bras peu encombrants de ligne exclusive.  
Siège de mousse, centre de 4 pouces avec extérieur de 1 1/2% de  
mousse pour ajouter au confort. Coussins additionnels pour les  
deux modèles. Tant qu'il en restera.

**\$597**

## ACHAT D'UN PLEIN CHARGEMENT DE CONGÉLATEURS

8,2 pi. cu. 287 lb	<b>\$266<sup>82</sup></b>	19,2 pi. cu. 655 lb	<b>\$356<sup>57</sup></b>
12,3 pi. cu. 430 lb	<b>\$299<sup>64</sup></b>	23,2 pi. cu. 905 lb	<b>\$388<sup>97</sup></b>
16,2 pi. cu. 560 lb	<b>\$328<sup>89</sup></b>	GARANTIE INCLUSE	



FOUR MICRO-ONDES TOSHIBA

AVEC PLATEAU TOURNANT  
AMOVIBLE. 600 watts, dégivreur  
variable, minuterie, four .73 pi. cu.  
en acier inoxydable, choix de 9 degrés  
de chauffage, ventilation et éclairage,  
sonnette d'avertissement.  
30 mois de service à domicile  
sur pièces et travail

ÉCONOMISEZ \$103<sup>73</sup>

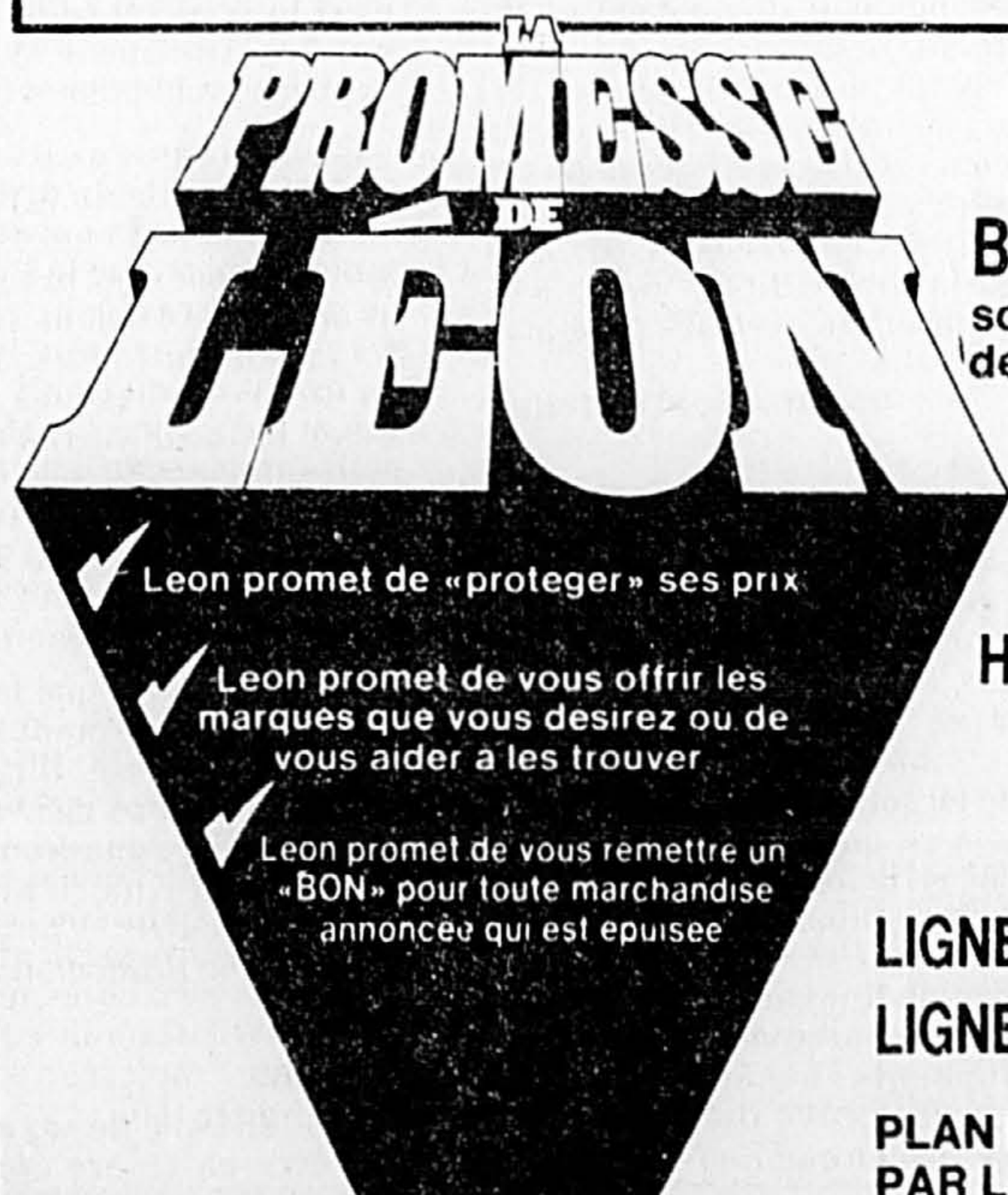


MOBILIER DE DÎNETTE 5 pièces à dossier métallique

Table hexagonale 36 x 48", qui s'ouvre jusqu'à 60". Dessus en arborite  
genre pacanier. 4 fauteuils droits avec base genre traîneau, recouverts  
de vinyle pacanier et noyer, sur rembourrage de mousse épaisse. Tant  
qu'il en restera.

**\$288**

**VOYEZ NOTRE MAGNIFIQUE EXPOSITION D'ÉLECTROMÉNAGERS  
OFFERTS À PRIX RÉDUIT**



Leon promet de «protéger» ses prix

Leon promet de vous offrir les  
marques que vous désirez ou de  
vous aider à les trouver

Leon promet de vous remettre un  
«BON» pour toute marchandise  
annoncée qui est épuisée

Boul. Saint-Martin ouest, Laval  
sortie 9 de l'Autoroute  
des Laurentides

### HEURES D'OUVERTURE:

Lundi, mercredi, 9h - 18h.  
Jeudi, vendredi jusqu'à 21h.  
Samedi, 9h - 17h.

LIGNE DE LAVAL: 688-3851  
LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741

PLAN BUDGÉTAIRE  
PAR LA BANQUE DE COMMERCE



LA VOITURE SANS  
PAREILLE FORD EXP 1982

**PRIX  
SANS PAREIL**

GAGNEZ UNE FORD EXP 1982!

Aucun achat nécessaire. Venez remplir votre coupon de participation.

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN  
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY  
président-directeur général

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS  
directeur de l'information  
MARCEL ADAM  
éditorialiste en chef

## L'impact de la bombe neutronique sur l'opinion

La décision de l'administration Reagan de mettre en production la bombe à neutrons suscite depuis une semaine une vive controverse dans les populations des pays occidentaux.

La bombe à neutrons s'attaque directement à la vie sous toutes ses formes, épargnant davantage les ouvrages matériels que les autres bombes nucléaires. Il s'agit en fait d'une arme dite à effets de radiations renforcés, dont le but principal est de contrer des avancées de blindés, sans trop endommager le réseau industriel et les grandes concentrations résidentielles du pays qui fait l'objet d'une agression. C'est une bombe à portée et aux effets destructeurs réduits par rapport aux autres bombes nucléaires qui anéantissent tout, les êtres et les choses, sur de très grandes étendues, et qui appellent de ce fait une ri-

poste de grande envergure conduisant éventuellement à une dévastation planétaire.

Ramener les choses dans de plus justes proportions ne rend pas pour autant réjouissante la perspective d'un accroissement et d'un perfectionnement de l'arsenal nucléaire, et de la multiplication des risques d'un holocauste.

Les réactions des chancelleries et des grands organes d'information ont été dans l'ensemble plus mesurées que celles des neutralistes ou des pacifistes, leurs critiques portant surtout sur la gaucherie diplomatique des Américains qui, en négligeant de consulter leurs alliés européens, qui sont les premiers concernés, ont porté un dur coup à l'Alliance atlantique, cependant que beaucoup admettaient que la décision, sur le plan militaire, est défendable.

Les États-Unis soutiennent que la bombe à neutrons aura un effet de dissuasion. Sans doute. Aussi longtemps que les Soviétiques en seront eux-mêmes privés. Mais ils ne tarderont pas à rattraper le retard, ce qui ramènera les alliés au déséquilibre des forces conventionnelles qui hante aujourd'hui les États-Unis. Le plus inquiétant c'est que cette arme, parce qu'elle est de portée réduite, abaissera le seuil de déclenchement d'une guerre nucléaire totale.

Cela étant dit, il faut reconnaître que c'est la grande supériorité des forces militaires conventionnelles de l'URSS sur celles de l'Alliance atlantique qui a déterminé les États-Unis à se doter d'une arme nucléaire de dissuasion susceptible de compenser cette infériorité et de parer à une éventuelle invasion

soviétique en Europe de l'Ouest. Il faut également souligner que l'Union soviétique a la première installé un puissant arsenal de missiles nucléaires pointés sur tous les points stratégiques de l'Europe de l'Ouest. Les alliés n'équilibreront cette force qu'en 1983. Si, bien sûr, la gaffe diplomatique de M. Reagan n'a pas pour conséquence de compromettre ce projet. Par sa décision unilatérale l'administration Reagan a fourni des arguments au mouvement neutraliste, qui a pris une force considérable depuis quelques années, en le confirmant dans son idée que les États-Unis ne sont pas vraiment intéressés à négocier le désarmement.

La vogue du neutralisme en Europe occidentale prend racine dans une histoire marquée par des guerres dont le souvenir rend intolérable l'idée que l'Eu-

rope pourrait devenir le champ de bataille des deux blocs et faire la première les frais d'une guerre nucléaire. L'idée neutraliste peut paraître irréaliste, voire ridicule, à ceux qui ne sont pas immédiatement concernés ou qui sont convaincus que l'Europe de l'Ouest ne pourra jamais être considérée comme un territoire neutre ou inoffensif aussi bien par l'URSS que par les États-Unis, mais pour beaucoup d'Européens elle est la voie du salut.

Ce neutralisme, mais surtout l'esprit de détente qui prévaut naturellement dans les démocraties capitalistes, a permis à l'Union soviétique de prendre une avance militaire alors que les populations se laissaient aller au désarmement, moral aussi bien que militaire. C'est ce climat général qui a conduit au déséquilibre des forces conventionnelles en Europe. Et c'est

parce qu'il empêche les Européens de rattraper un retard perçu aujourd'hui comme nécessaire par les Américains que ceux-ci ont pris la décision de rétablir autrement l'équilibre.

Tout ce qui concerne l'arme atomique suscite l'horreur et rend difficile un débat rationnel. La première réaction des idéalistes, qui ignorent les dures réalités de ce monde, c'est de se borner à réclamer la mise au ban de ces armes terribles. Leurs appels, s'ils étaient entendus dans les pays libres où ils sont lancés, conduiraient à un désarmement unilatéral.

Cette politique de l'apaisement on sait ce qu'elle a donné à Munich en 1938, alors que le détestable équilibre des forces nucléaires a fait que depuis trente-six ans le monde n'a pas connu de guerre mondiale.

MARCEL ADAM

## Que le ministre de la Justice se préoccupe de sa police

On sait les faiblesses du Service de police de Montréal: le rapport du Conseil de sécurité, rendu public cette semaine, a démontré que même le Conseil accorde peu de confiance à son service.

Mais pour se consoler ou se désoler davantage, il faut savoir qu'il n'y a pas que la Communauté urbaine de Montréal qui souffre du mal de la mauvaise protection. Ailleurs, au Québec, le problème est semblable. Et les vices du Service de la CUM se retrouvent également au sein de la Sûreté du Québec.

Récemment, deux agents de la SQ, en costume civil et sans aucune identification policière, ont appréhendé un automobiliste, l'ont battu au point de lui fracturer le nez, l'ont conduit au poste et l'ont remis en liberté sans lui offrir de secours hospitalier. Quand le citoyen innocent leur a demandé de s'identifier, ils ont refusé. Mais pour prouver qu'ils avaient l'autorité des policiers, ils ont sorti la matraque.

Et sachez que vous pouvez avoir droit au même traitement.

En effet, la Commission de police a recommandé que ces deux policiers soient suspendus pour une période de 15 jours ouvrables. Histoire de leur signi-

fier que leur geste n'était pas élégant. Ils reprendraient donc leur service bientôt.

Mais chacun sait que la Commission de police n'a aucune autorité et que celle que la population peut lui reconnaître est bafouée par les services policiers. À preuve: les commentaires du président du Conseil de sécurité et du Service de police de la CUM à son endroit il y a quelques jours seulement. C'est-à-dire que les recommandations de la Commission peuvent être tout simplement ignorées par la direction de la SQ, surtout si elle entretient les mêmes sentiments que la police de la CUM. On fera une petite enquête maison, pour sauver le principe, et on ne dira jamais rien de la sanction que recevront ces brutes en autorité.

Cela, si la SQ se moque de la Commission, comme il est fort possible, savons-nous maintenant.

Mais si la direction de la SQ décide de mettre en application la recommandation de la Commission, aura-t-on pour autant rétabli l'équilibre?

Le pauvre citoyen battu aura mal au nez bien plus longtemps que 15 jours. En plus, il a été humilié publiquement. Les policiers se sont comportés comme

des abrutis; dans deux semaines, ils seront aussi abrutis et ils seront armés; ils feront semblant de veiller à la protection de la population. La preuve qu'ils ne méritent aucune confiance, c'est qu'ils ont menti à la Commission, donc, qu'ils se sont parjurés. Et n'eût été de la présence de témoins objectifs, ils auraient pu faire triompher leur mensonge.

Toute cette histoire illustre la façon dont le Québec est présentement protégé par sa police. Non seulement les citoyens ne peuvent plus compter sur les policiers mais ils doivent se défendre parfois contre la complicité des chefs et l'impuissance des structures de justice.

Il va donc falloir que le ministre de la Justice intervienne pour redonner aux citoyens un minimum de confiance dans les services normaux de protection. On ne peut sûrement pas continuer à subir des injustices et à voir flétrir la justice par ceux qui ont comme première obligation de la faire respecter.

Quand les policiers se donnent tous les droits, ils créent l'État policier; et quand ils ne respectent plus rien, ils créent l'anarchie. Parfois, on se sent entre deux créations.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

## Dans la presse anglophone du Canada

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

### Le droit d'être entendu

Les conservateurs vont essayer de remplir une fonction dont le gouvernement fédéral aurait dû s'acquitter. Ils organisent à travers le pays une série d'audiences où pourront se faire entendre les Canadiens qui souffriront des coupures de services ferroviaires-voyageurs annoncées par le gouvernement.

Avant d'annoncer ces coupures le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a attendu que le gouvernement renvoie les députés chez eux par la clôture du Parlement. Les coupures ont été imposées par un arrêté ministériel du cabinet. Elles ne seront pas jugées par la Commission canadienne des transports qui a examiné d'autres coupures pour voir si les services étaient nécessaires au bien-être des communautés. Les coupures sont draconiennes: on met fin à un service de passagers transcontinental, plusieurs autres sont tout à fait éliminés, certains sont réduits et M. Pépin a laissé entendre qu'on pouvait s'attendre à d'autres coupures. Beaucoup de localités seront dangereusement lésées... Les conservateurs essaieront de donner au peuple l'occa-

sion de s'exprimer par une série d'audiences...

... Les audiences seront dirigées par M. Donald Mazankowski, critique conservateur du transport et ministre des Transports dans l'éphémère gouvernement conservateur.

M. Mazankowski fut le meilleur ministre des Transports du Canada depuis longtemps. Il s'est attaqué à l'essentiel. C'est lui qui ordonna la sécurité aérienne dirigée par M. le juge Charles Dubin et qui révéla par un froid exposé de faits terrifiants avec quelle négligence on avait traité la sécurité aérienne au Canada... C'est lui qui proposa un assouplissement progressif de la réglementation pour modérer les restrictions sur l'octroi de permis de routes aériennes, donner aux charters intérieurs plus libre accès à la circulation aérienne, encourager les lignes aériennes à tenir compte davantage des forces du marché en fixant leurs tarifs — au lieu de simplement demander le plus possible.

Il est l'homme tout désigné pour ce travail qui ne serait pas accompli s'il n'en tenait qu'à M. Pépin. — Le 5 août. («The Globe and Mail»)

### Se moquer de la loi

Quand plusieurs douzaines de policiers conspirent pour entraver une enquête judiciaire, il est

évident que quelque chose va dangereusement mal. C'est ce qu'on fait des membres de l'escouade antiémeute de Montréal, selon les conclusions de la Commission de police du Québec (CPQ).

Ils ont recouru à ce qu'il faut bien appeler une conspiration du silence — de la dissimulation — à l'enquête de la CPQ sur les événements du soir du référendum, quand des membres de l'escouade ont agi d'une façon qui équivaut à une petite autoémeute en distribuant des coups de trique à des spectateurs et à des représentants de la presse.

Et le plus consternant est que la police se tire de cette dissimulation. La CPQ a demandé que l'on confie d'autres tâches aux policiers en cause mais le Conseil de sécurité de la CUM et le directeur de la police, M. Henri-Paul Vignola, ont refusé. Ils déplorent les événements survenus le soir du référendum mais ils ne semblent pas du tout dérangés par la dissimulation des faits.

Or, c'est bien cette dissimulation et non les rossées (administrées seulement par quelques agents présents sur les lieux) qui jette le doute sur l'intégrité de toute l'escouade antiémeute et de toute la police.

Pas un seul des nombreux agents appelés à témoigner à l'enquête de la Commission n'a voulu admettre qu'il avait vu quelque chose d'insolite ce soir-là, pas même quand on les con-

frontés à des témoins indépendants et qu'on leur a montré des photographies des raclées...

... Il est facile de comprendre que quelques policiers épuisés perdent patience tard la nuit dans la confusion d'une manifestation. Ce qu'il n'est pas facile de comprendre, c'est comment ces policiers et leurs collègues puissent froidement convenir de cacher la vérité sur ce qui est arrivé. Cela, bien plus que quelques moments de violence, en dit long sur leur mépris de la loi qu'ils ont juré de faire respecter. Si on les laisse s'en tirer, on les encouragera à persister dans ces sentiments.

Or ils s'en tirent grâce à la pusillanimité de M. Vignola et du Conseil de sécurité publique. — Le 5 août. («The Montreal Gazette»)

### La loi c'est la loi

Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, est obligé de sévir contre la grève illégale des contrôleurs de l'air. La loi américaine interdit toute grève de fonctionnaires fédéraux. Que cette loi soit sage ou non, on s'attend à ce qu'elle soit respectée. La loi est la loi.

Et la politique est de la politique. L'autorité même de l'administration Reagan est en cause...

... Si les inconvénients de congédiements en masse sont graves, cette grève illégale est un défi à tout ce que Ronald Reagan

incarnait quand il était candidat et qu'il a obtenu le plus fort mandat populaire de l'histoire récente des États-Unis. Du point de vue de M. Reagan, «les valeurs qui ont fait la grandeur de l'Amérique» ne comprennent pas la violation d'un serment de fonctionnaire. Et les exigences salariales du syndicat ne répondent pas à son appel à la réduction des dépenses gouvernementales. Dans cet affrontement, c'est le syndicat ou le président, une bataille que le syndicat ne gagnera probablement pas...

Comparons l'attitude de M. Reagan à celle du premier ministre du Canada qui déclarait le mois dernier que le Parlement ne pouvait ramener au travail les postiers par une loi «parce qu'ils ont dit qu'ils n'y retourneraient pas». Bien sûr M. Trudeau plaisantait — sur quelque chose que personne ne doit prendre à la légère, moins que quiconque un chef de gouvernement: la suprématie de la loi.

Mais il est vrai que la crédibilité du gouvernement Trudeau n'est pas en cause. Il l'a perdue depuis longtemps pour un grand nombre de Canadiens. Pour beaucoup d'Américains, elle vient de renaître. — Le 5 août. («The Edmonton Journal»)

### Ce qu'ils méritent

Il est difficile de savoir si l'on doit être en colère contre les

électeurs canadiens ou malheureux pour eux. Quand le gouvernement Trudeau, à la dérive, sans gouvernail à presque tout propos, l'emporte encore dans les sondages, on se dit que les gens ont ce qu'ils méritent...

De nouveau Gallup démontre que les libéraux sont forts au Québec et qu'aussi longtemps que les Canadiens français porteront des œillères, les gens de Trudeau pourront se prétendre populaires.

L'Ouest, évidemment, reste fortement conservateur. Mais le sondage ne fait que souligner la plus grave faiblesse de ce pays. Les divisions politiques sont devenues si enracinées que les partis ou bien n'essaièrent plus ou semblent incapables de les comprendre.

Les libéraux peuvent formuler, et de fait formulent, de prétendues politiques nationales selon ce qui leur vaudra le plus de suffrages dans l'est du Canada, particulièrement au Québec. Les conservateurs se voient de plus en plus obligés de se retrancher dans leur forteresse de l'Ouest.

Le Canada est mal servi par ses chefs et partis politiques. Et les gens interrogés dans ces sondages devraient manifester leur dégoût en refusant d'en appuyer un seul. Tant qu'ils ne le feront pas, les politiciens s'en fichent comme de l'an quarante. — Le 6 août. («The Vancouver Province»)

# Contre le titre d'ingénieur pour les diplômés de l'E.T.S.

Docteur Camille Laurin  
Ministre de l'Éducation  
Québec

Je compte trente-trois années de pratique de l'ingénierie et espère en vivre un bon nombre d'autres encore. Ma pratique m'a permis de communiquer avec plusieurs ingénieurs étrangers. J'ai servi sur la Commission ingénieurs-techniciens de l'Ordre des ingénieurs du Québec (1977-78) et je suis l'auteur de deux rapports commandités par l'O.I.Q. en 1978, soit: «Les statuts de divers groupes de professionnels du domaine de l'ingénierie à l'étranger» et «Les ingénieurs et les techniciens au sein d'entreprises du Québec».

Vous aurez compris dès lors que mes propos toucheront votre décret récent visant à faire admettre les diplômés de l'École de technologie supérieure de l'UQ à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Vous connaissez la position officielle de l'Ordre sur ce sujet et je la connais aussi, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir considérer mes opinions comme tout à fait personnelles et n'engageant que moi-même.

Vous serez d'accord avec moi qu'un titre professionnel réservé aux membres d'un ordre ou d'une corporation a pour but primordial la protection du public utilisateur des services de ce groupe. Ce titre est l'assurance d'un minimum de connaissances acquises par son détenteur, mais comme vous savez aussi n'est pas nécessairement un gage de sa compétence. Cette compétence doit s'affirmer par les actes mêmes du professionnel en question.

En second lieu, j'ai la conviction que toute législation gouvernementale ne doit être que la reconnaissance d'un état de fait pour le bien commun et non la création artificielle d'une situation.

Au Québec, certaines professions traditionnelles, telle la médecine, peuvent paraître supporter leurs membres et leur assurer un statut privilégié quel que soit leur compétence. Il ne m'est jamais apparu que tel était le cas pour l'ingénierie. Au contraire, j'ai la nette impression que comme nombre de mes collègues ingénieurs, j'ai dû et je dois encore contribuer en tant qu'individu à bâtir la profession plutôt qu'à attendre qu'elle me supporte.

C'est dans cet esprit que j'aimerais vous rappeler le régime de monsieur Duplessis, durant les années 45 à 60, alors que la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec éprouvait de grandes difficultés à faire

reconnaître un statut légal raisonnable pour ses membres. C'est le rôle réel de l'ingénieur dans le développement du Québec qui a fait que le législateur a établi son statut au Québec, à un degré de respect qui fait l'envie de nos confrères étrangers, autant ceux des États américains que ceux des autres provinces canadiennes. En fait, au Québec, le titre d'ingénieur n'a plus maintenant à être suivi d'un qualificatif pour donner l'assurance d'une formation mondiale reconnue. (Ailleurs aux États-Unis et au Canada, on utilise encore le titre ingénieur professionnel.)

Je réitère ici que, selon mes convictions personnelles, un titre ne confère pas nécessairement la compétence; mais alors que le Québec est à l'avant-garde dans un domaine, je suis troublé de constater qu'on veuille le faire rétrograder dans ce même domaine, sous prétexte que d'autres le font...

Dans vos fonctions en tant que ministre, vous devez d'entendre les arguments présentés par les divers lobbies d'intérêt, dont celui du directeur de l'E.T.S. Roland Dugré que j'estime beaucoup pour ses qualités personnelles et pour sa détermination à faire accepter ses diplômés comme membres de l'O.I.Q.

Quelqu'un a déjà dit: «A gagner l'on perd, à perdre l'on gagne»; personnellement je ne veux ni gagner ni perdre sur cette question. Je me sens toutefois une obligation morale de vous émettre mon opinion.

Cette opinion est à l'effet que la formation reçue par les diplômés de l'E.T.S. les prépare à exercer des fonctions très utiles dans notre société, lesquelles fonctions peuvent les conduire à des postes importants de direction dans le monde de l'industrie, de la construction, de l'entretien ou des services. Il est temps, je crois, que dans nos valeurs sociales québécoises, l'on accorde l'importance qui est due aux exécutifs du monde industriel et commercial tout comme on le fait pour les membres des professions traditionnelles.

Les ingénieurs que je connais ont un grand respect pour ces diplômés de l'E.T.S. dans les fonctions qu'ils peuvent très bien remplir sans les barrières qu'impose une appartenance à un ordre professionnel. La collaboration des ingénieurs me paraît donc acquise, aux techniciens, technologues et diplômés de l'E.T.S.

Ici, je reviens à mon deuxième principe qu'une législation ne

doit être que la reconnaissance d'un état de fait.

Les faits sont que les diplômés de l'E.T.S., quelles que soient leurs années de scolarité, n'ont pas acquis le nombre ni le genre de crédits universitaires qui forment le bagage de connaissances requis pour porter le titre d'ingénieur ici au Québec.

Je ne crois pas qu'un titre octroyé politiquement puisse changer l'échelle des valeurs sociales chez nous comme ailleurs. Plutôt que de créer de la confusion dans un ordre établi de peine et de misère, je dis ceci, Monsieur le Ministre: laissez à ces jeunes le plaisir et le défi de bâtir au Québec une profession bien à eux; ne leur enlevez pas le privilège que mes confrères et moi-même avons eu de construire une profession de par nos actes et qu'un arrêté en conseil a finalement reconnue. J'ai entendu dire qu'à Hydro-Québec un problème syndical se pose pour ces diplômés de l'E.T.S. qui ne s'intégreraient présentement ni au syndicat des techniciens, ni à celui des ingénieurs. N'est-ce pas là une situation enviable pour eux sous bien des rapports?

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, vous avez compris qu'avec la majorité de mes confrères ingénieurs, je m'objecte à l'appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec des diplômés de l'E.T.S. et ce:

## Une mise au point de la Ligue des propriétaires

Je lisais dans votre Tribune libre du 5 août 1981, un article signé Germain Geffard. (...)

Je peux comprendre le point de vue de M. Geffard, sa sensation d'être bafoué par les événements, sa sensation que ça ne va pas assez vite, son impression que ce n'est bon que pour les avocats. Ceci ne devrait pas cependant lui permettre des affirmations non fondées, et je précise:

— En Cour supérieure de Montréal, salle 2.16, le 21 juillet 1981, il y avait probablement entre 45 et 60 avocats et quelques simples citoyens pour l'appel des rôles (de toutes les causes); il n'y avait cependant que 4 ou 5 avocats dans la cause ici en discussion.

— Que la cause ait été reportée par la Ligue des propriétaires de Montréal, c'est faux! C'est à la demande de l'avocat

— dans l'intérêt du public

— dans l'intérêt même des diplômés de l'E.T.S.

— pour la sauvegarde d'un statut reconnu internationalement pour l'ingénieur du Québec.

Vous pouvez croire que j'essaie de défendre un club exclusif; loin de moi cette intention. J'admets qu'après l'effort et le temps consacrés à devenir ingénieur, cette profession m'a bien servi et j'ai tenté de la servir au meilleur de moi-même; j'en suis toutefois arrivé à la conclusion que la plus belle valeur demeure la valeur de l'individu quel que soit le titre que la société lui a accolé pour se protéger elle-même, ou l'absence d'un tel titre. Dans l'esprit de cette conclusion, je souhaite aux diplômés de l'E.T.S. de devenir des surintendants de production, des gestionnaires de projets, des experts dans des milliers de domaines de la technique moderne, des vice-présidents ou présidents et ce, en étant toujours fiers de leurs propres accomplissements, à partir de la formation reçue, plutôt que de s'être complu dans un titre obtenu politiquement de par la bonne intention et l'énergie du premier directeur de leur école, à qui j'offre mes hommages les plus amicaux.

J. Urbain MOREAU  
citoyen et ing.  
Montréal

# Femmes disparues

La beauté altière et grave inscrite sur la photo d'Alaida Foppa de Solorvano m'attriste et me hante. Intellectuelle féministe âgée de 66 ans, née en Espagne de mère guatémalteque et de père italo-argentin, Alaida Foppa est guatémalteque de son mariage à Alfonso Solorvano et mexicaine depuis 1954, date à laquelle elle dut s'exiler avec mari et enfants à la suite du renversement du gouvernement démocratique de Jacobo Arbenz, dont faisait partie son mari.

Jusqu'à tout récemment, Alaida Foppa était professeur de lettres à l'Université de Mexico, rédactrice à l'émission radiophonique «Forum de femmes», rédactrice de la revue féministe FEM, membre active d'Amnistie internationale et du Front démocratique contre la répression au Guatemala et fondatrice du Groupement international des femmes unies contre la répression au Guatemala.

Aujourd'hui, Alaida Foppa est «disparue» à la suite d'un passage autorisé au Guatemala où elle est allée, le 19 décembre 1980, rendre visite à sa mère qui habite la ville de Guatemala. Foppa est-elle vivante ou morte? Si elle est toujours vivante, ou est-elle emprisonnée et est-elle torturée? Personne ne le sait, ou du moins ceux qui le savent refusent de se prononcer. Quant à moi, je refuse de parler d'Alaida Foppa au passé.

Les visages de la répression sont multiples en Amérique latine. Comme les répressions partout dans le monde. Disparitions. Tortures. Emprisonnement. Exécutions sommaires. Fosses communes. Exils. Bannissements. Lire, voir et entendre ces horreurs qui s'évalent au grand jour ne nous permettent de parler de la beauté du monde qu'avec énormément de discrétion.

Lors d'un récent passage à

Montréal, la Bolivienne Domitilda Barrios de Chungara, présentement en exil en Suède depuis 1978 à la suite du coup d'État de Luis Garcia Meza et auteur de «Si on me donne la parole», lançait un appel à la solidarité internationale pour que la justice revienne dans son pays. Secrétaire du Comité des ménagers de la mine siglo XX jusqu'à son départ forcé, cette femme inscrite son combat dans la lutte internationale pour la revendication des droits fondamentaux de la personne. Ceux des femmes. Des hommes. Et des enfants.

Pendant ce temps, Saturnina Almada de Silva croupit dans une prison du Paraguay pour avoir tenté d'apporter une aide humanitaire aux détenus de son pays. Elle-même emprisonnée en 1968 pour n'être brièvement libérée qu'en 1978, Saturnina Almada a profité de cette liberté pour retourner à «sa» prison porter de la nourriture et des vêtements à ceux et celles qui n'avaient pas eu la même chance qu'elle. Elle fut aussitôt réemprisonnée.

Ailleurs, tous les jeudis après-midi pendant trente minutes, au centre-ville de Buenos Aires, des femmes manifestent dans l'éloquence du silence, contre la disparition des leurs et des autres. Ce sont les «Mères de la Plaza de Mayo». A toutes les semaines, de nouveaux visages de femmes apparaissent. D'autres disparaissent... Leur présence est l'envers humain du visage grotesque de la répression en Argentine.

Alaida Foppa de Solorvano, Domitilda Barrios de Chungara, Saturnina Almada de Silva, les mères de la Plaza de Mayo... Et toutes les autres. Vous n'êtes pas seules. Nous sommes là.

Louise INGLES  
Amnistie internationale  
Montréal

## La défaite du PLQ

Me Larry Wilson,  
Président du PLQ.

Suite à vos déclarations récentes, nous sommes un groupe de militants et de bénévoles qui ont travaillé beaucoup en faisant le porte-à-porte.

Combien de fois nous a-t-on répondu: je suis libéral mais je n'irai pas voter ou encore: cette fois je ne voterai pas libéral.

A notre question «pourquoi? on nous répondait: je n'aime pas la politique du chef, ou bien: nous sommes inquiets de voir comment il prépare cette élection, ou encore: on va perdre nos élections avec lui, ou bien: il n'est pas libéral etc.

C'était plutôt un travail ardu cette fois-ci, les gens avaient trop de craintes sur l'organisation du parti.

Donc M. Wilson nous pouvons dire que vos déclarations étaient justes et véridiques.

Nous espérons qu'ils vous donneront la chance de redresser la situation, elle en a grand besoin.

Merci d'avoir exprimé tout haut ce qu'un grand nombre de gens pensaient au fond d'eux-mêmes.

Mmes E. Picard,  
M. Raymond et  
I. Boucher  
Montréal

# Le nouveau programme de rémunération des détenus

Le 22 juillet dernier, M. André Cédilot, journaliste à LA PRESSE, exposait brièvement «le nouveau programme de rémunération des détenu(e)s mis de l'avant par le Service correctionnel du Canada» (SCC). De son côté, M. Jean-Guy Dubuc, éditeur, lui consacrait son billet du 27 juillet.

A notre avis, l'information livrée au public demande à être complétée.

Depuis la mise en vigueur de ce nouveau régime, le 20 avril dernier, l'Office des droits des détenu(e)s de la Ligue des droits et libertés a reçu plusieurs commentaires et plaintes de détenus.

Avant d'entrer dans le détail, voyons comment a été décidée la nouvelle échelle des salaires.

«Au cours du processus d'élaboration de ce nouveau régime de rémunération, la possibilité de verser le salaire minimal fédéral, qui est de \$3.50 l'heure, a été considérée. Cependant, les complications et les coûts afférents à la perception des impôts, des cotisations d'assurance-chômage, des frais de pension, des contributions au régime des pensions du Canada et d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux sont apparus non nécessaires et trop dispendieux. Par conséquent, une approche plus réaliste fondée sur le revenu disponible a été élaborée. Le revenu disponible représente le montant qui reste à un salarié de la collectivité après que les déductions susmentionnées ont été faites. Le plus bas salaire d'un établissement touchera \$3.15 par jour, soit le revenu disponible d'un travailleur célibataire rémunéré au salaire minimal fédéral» (Régime de rémunération des détenus, Direction des communications, Service correctionnel du Canada, avril 1981).

Pourquoi le SCC n'a-t-il pas profité de l'occasion pour qu'enfin les détenu(e)s puissent être en mesure de payer des impôts, de l'assurance-chômage, etc.? Nous fera-t-on croire que ce n'est

que pour des raisons administratives, quand nous savons qu'en mai 1974 le cabinet fédéral a approuvé un projet selon lequel le salaire des détenus(e)s pourrait s'élever jusqu'au salaire minimum? Le Solliciteur général de l'époque, M. Warren Allmand, et le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer, avaient pris les mesures nécessaires pour que les 9,200 détenu(e)s alors incarcérés(e)s aient du travail (LA PRESSE, 28 mai 1974). En 1981, avec 9,434 détenu(e)s au 31 décembre 1980, le problème est-il insoluble?

Nous croyons plutôt que le Solliciteur général du Canada, M. Bob Kaplan, refuse au (à la) détenu(e) le statut de travailleur(e) et par conséquent celui de citoyen(ne).

Maintenant abordons les aspects concrets du nouveau programme.

L'échelle de salaires variera de \$3.15 à \$7.55 (par jour) en fonction de l'emploi, de la durée d'affectation (augmentation éventuelle après trois mois) et de l'institution, le salaire augmentant quand les détenu(e)s passent d'une institution à sécurité maximale à une institution à sécurité moyenne et de moyenne à minimale. Ce que l'on se garde de dire, c'est que les échelles de salaires de chaque institution sont soumises à des quotas. Par exemple, à l'institution Leclerc (sécurité moyenne) de Laval, il a été décidé que les détenus travaillant dans le secteur éducation et formation seraient rémunérés, pour 50% d'entre eux, au niveau 2 (\$3.70 à \$4.80 par jour), et pour l'autre 50% au niveau 3 (\$4.25 à \$5.35 par jour). Pour ce qui est des détenus affectés à la «production» il a été décidé qu'il y aurait 1/2 des détenus à chacun des trois échelons de chaque niveau (\$3.70 à \$6.45 par jour). (Instruction divisionnaire N. 1210, SCC). (Dans chaque institution il y a quatre niveaux de salaire comprenant chacun 3 échelons).

D'ailleurs cette question des

«quotas» n'est pas nouvelle. Le 8 septembre 1977, nous demandions à M. L.M.W. Pisapio, alors commissaire adjoint intérimaire, «quelle est la répartition des différents niveaux de salaires au sein d'une institution et quels sont les critères qui prévalent pour cette répartition». A notre demande, en l'absence de M. Pisapio, M. Jean Garneau, alors commissaire adjoint, Programmes des détenus, répondait le 19 septembre 1977 ce qui suit: «Les salaires ne sont pas sujets à un 'quota', i.e. un certain nombre de détenus payés à chaque niveau. C'est le rendement qui détermine le niveau.»

Pourtant M. Michel LeCorre, à l'époque directeur régional, signait un document daté du 15 juillet 1977 dans lequel il établissait que le salaire moyen par détenu au Centre fédéral de formation (CFR) serait de \$327.06 pour l'année 1977-78. Par conséquent, M. M. A. Lafleur, directeur du CFR, signait un document en date du 4 octobre 1977 dans lequel il décidait du pourcentage de détenus (quotas) qui recevraient un salaire correspondant aux cinq (5) grades alors en vigueur. Il faut en conclure que M. Garneau nous a transmis de fausses informations.

Étant donné que tous les salaires sont contingents, malgré que l'instruction divisionnaire no 1238 décrive les critères pour obtenir une augmentation de rémunération pour les détenu(e)s participant aux programmes d'éducation et de formation, un détenu s'étant conformé à ces critères ne recevra pas l'augmentation à laquelle il a droit si le quota est atteint. Dans le cas où plusieurs détenu(e)s, simultanément, auraient droit à une augmentation et qu'il n'y aurait qu'un détenu admissible, qui décidera de l'octroi de cette augmentation? C'est instaurer d'office l'arbitraire.

Maintenant en ce qui concerne la rémunération dans les centres psychiatriques, celle-ci doit être basée sur douze critères,

soit l'attitude, le rendement, l'apparence, la vigilance, la collaboration, la perception, la possibilité d'adaptation, le degré d'émotivité, l'organisation, le degré de socialisation, la ponctualité et la conduite.

«Selon le contenu de ces évaluations bimensuelles, la rémunération peut varier d'une période de paie à l'autre.»

«Le pourcentage de détenus qui reçoivent les taux de rémunération B (\$1.60 par jour) et C (\$3.15 par jour) peut varier, mais le Directeur doit s'assurer que le pourcentage de détenus qui reçoivent les taux de rémunération E (\$4.25 — 30%) et F (\$4.80 par jour — 20%) ne soit pas dépassé.» (I.D. no 1208, SCC).

D'après nos calculs, basés sur les chiffres du dernier rapport annuel (1979-1980) du Solliciteur général, étant donné qu'il y a environ 900 détenus dans des institutions minimales au Canada et compte tenu des «quotas», on estime à environ 75 le nombre de détenus qui recevront le salaire maximum de \$7.55 par jour. En étant très optimiste, on évalue à deux mille le nombre de détenus qui recevront un salaire de \$5.35 par jour.

Ces chiffres prennent pour hypothèse que tous les détenu(e)s se voient offrir un travail, ce qui n'est pas le cas.

Autre inconvénient découlant du nouveau système de rémunération: tout l'argent que possède un détenu au moment de son incarcération est gelé pour toute la durée de l'incarcération. Contrairement à ce qui était, les détenu(e)s ne pourront plus s'acheter d'effets personnels avec l'argent que pourraient leur donner leurs ami(e)s et/ou parents.

Par conséquent, les détenu(e)s qui ont des hobbies nécessitant l'achat de matériel (peinture, etc.), devront se procurer ce matériel à même leurs fonds, alimentés seulement par les gains venant du travail.

Un autre point majeur concerne les absences au travail.

«Un détenu qui est absent de son poste doit être rémunéré au maximum pour une demi-journée de travail par période de paie (non cumulative) pour les raisons suivantes:

1. assister à des audiences de commissions directement liées à l'administration et à la gestion de la peine d'un détenu;
2. assister à des séances de traitement qui font partie du programme individuel d'un détenu;
3. bénéficier d'une absence temporaire pour comparaître devant les tribunaux sans être l'accusé, etc.» (Directive du commissaire, no 272, SCC).

Par conséquent, les détenu(e)s seront pénalisés(e)s pour leur traitement trop fréquent, du fait qu'ils pourraient être témoins et pour répondre aux questions que les administrateurs de sentences voudront leur poser. Toutes ces absences nécessaires (pour traitement) ou indépendantes de la volonté des détenu(e)s seront non payées éventuellement.

En ce qui concerne les visites de la famille ou des ami(e)s, «le détenu peut, avec l'approbation du directeur, s'absenter de son travail et être rémunéré pour la 1/2 journée par période de paie (non-cumulative)». C'est en pénalisant les visites que les détenu(e)s recevront pendant la semaine que les autorités vont «encourager» les liens avec la famille et l'extérieur. Il faut savoir qu'il n'y a pas de visite le soir dans les pénitenciers. Il faut également savoir que dans certains pénitenciers les visites sont programmées par l'administration et que les visiteurs sont tenus de se présenter à un jour et à une heure déterminés durant la semaine.

«Les règlements régissant les heures supplémentaires ne doivent pas s'appliquer aux détenus qui travaillent durant un jour férié» (D.C. no 232).

«Un détenu doit être rémunéré

au niveau 1 (\$1.60 par jour) lors de pénurie de travail, l'absence de l'instructeur, de jours de congé du personnel ou de la fermeture de l'établissement sans que les détenus en soient responsables» (D.C. no 232).

Il y aurait plusieurs aspects du nouveau régime de rémunération à analyser. Malheureusement l'espace nous manque.

En juillet 1980, M. D.R. Yeomans, commissaire des pénitenciers, déclarait:

«Le SCC accepte le principe qu'un détenu conserve tous les droits d'un citoyen ordinaire, à l'exception de ceux qui ont été enlevés par la loi ou comme conséquence nécessaire de son emprisonnement. Le SCC accepte aussi le principe fondamental que la sentence de la Cour constitue la seule peine imposée au détenu.»

À notre connaissance aucune loi ne retire aux détenu(e)s le droit au salaire minimum et le nouveau régime de rémunération n'est pas une conséquence nécessaire à l'emprisonnement. Il semble difficile pour le pouvoir politique de faire correspondre son discours aux gestes concrets qu'il impose.

Pour conclure, nous pensons que le nouveau régime de rémunération devrait être aboli et qu'après consultation auprès des détenu(e)s, entre autres, un mode de salaire semblable à celui en cours hors les murs devrait être mis en place. De cette façon les détenu(e)s pourront payer leurs impôts, de l'assurance-chômage, de l'assurance-hospitalisation et soins médicaux, venir en aide à leurs familles (actuellement dans un grand nombre de cas bénéficiant de l'aide sociale), rembourser leurs dettes et par conséquent participer à la vie sociale.

Jean-Claude BERNHEIM  
Office des droits des détenus  
et  
Gilles TARDIF,  
Président,  
Ligue des droits et libertés  
Montréal



Sir Anthony Kershaw. Un rapport de 438 pages, qui soulève les plus vives controverses.

«Le gouvernement britannique et le parlement sont libres de décider.»

Sir Anthony Kershaw

— 4 —

LONDRES — Pleuvait-il, faisait-il froid, ou soleil, en ce début de novembre 1980? Peu de Londoniens s'en souviennent. Comme non plus du reste doivent-ils se rappeler d'une page entière du Time, achetée par le Globe and Mail de Toronto, exhortant les citoyens du Royaume-Uni à rejeter le projet constitutionnel du premier ministre Trudeau. Ce manifeste ne disait qu'une chose: «M. Trudeau exige de l'Angleterre qu'elle endosse des transformations à la constitution canadienne qui vont bien au-delà des changements qu'il pourrait mettre en oeuvre lui-même si la constitution était déjà rapatriée. Car, de poursuivre le journal torontois, le premier ministre Trudeau ne dispo-

se pas au Canada de l'appui dont il aurait besoin pour endosser ses amendements en vertu de la formule qu'il a lui-même prescrite.»

Quelques jours plus tard le Guardian riposte: «Il serait difficile d'imaginer une fédération efficace sans les garanties de base que propose M. Trudeau. Le bon sens et les précédents juridiques nous dictent donc que notre Chambre des communes devrait endosser tout amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui émergera des deux chambres canadiennes à Ottawa en décembre. C'est dans l'intérêt du Canada et de la Grande-Bretagne, poursuit le quotidien anglais, que nous votions notre dernier acte de décolonisation avec la plus grande rapidité.»

En somme, tout le monde s'embrouille et s'embourbe dans un débat qui n'émeut que fort peu de Britanniques.

Qu'à cela tienne; le Comité Kershaw, après avoir maîtrisé

## CONSTITUTION: LA BATAILLE DE LONDRES

# Le rapport Kershaw: les provinces applaudissent

son abécédaire constitutionnel canadien, poursuit laborieusement ses travaux. Le 31 janvier, un rapport de 438 pages est déposé à la Chambre des communes.

Sir Anthony Kershaw résume ainsi ses conclusions: «Le rôle fondamental du parlement du Royaume-Uni en l'espèce est de décider si une demande reflète ou non le vœu clairement exprimé par le Canada dans son ensemble, compte tenu du caractère fédéral du système constitutionnel canadien.» Voilà pour la déclaration officielle. Mais Sir Anthony ajoutera: «D'un point de vue purement pratique notre position est d'autant plus facile aujourd'hui parce que nous savons qu'il y a six provinces qui s'opposent au projet, un précédent depuis 1967. Le gouvernement britannique et le parlement sont donc libres de décider si une requête particulière du gouvernement fédéral est contraire aux positions constitutionnelles établies. Si tel est le cas, Westminster peut légitimement décliner cette requête d'Ottawa.»

Sa déclaration couronne l'offensive entreprise par les provinces. Bien sûr le Comité Kershaw laisse des portes entrouvertes, à savoir qu'une approbation de la Cour Suprême changerait sans doute la perception de Westminster, mais en gros Sir Anthony Kershaw rejette le postulat fédéral selon lequel Westminster est tenu d'analyser toute résolution constitutionnelle de rapatriement endossée par le Sénat et la Chambre des communes du Canada.

Les provinces applaudissent

En somme, concluent les backbenchers, aussi aberrant que cela puisse paraître, Westminster décidera de la façon dont le Canada peut se sortir de ses

liens à l'Angleterre. Les provinces applaudissent.

Ce qui entoure la publication du rapport Kershaw tient ensuite du théâtre de boulevard. L'ambassadrice canadienne à Londres, Mme Wadds, déclare que ses téléphones avec Ottawa sont épiés par les services britanniques. Ensuite, une fuite de télex confidentiel confirme par ailleurs les efforts canadiens de lobbying. Mme Wadds, dans l'un de ses cables, informe Ottawa qu'il serait opportun d'orchestrer «un slow job» à l'endroit du jeune député Aitken aux vues trop favorables à celles des huit provinces.



JEAN PELLETIER

envoyé spécial de LA PRESSE

A Ottawa, par ailleurs, alors qu'il patinait paisiblement, l'ambassadeur anglais M. John Ford croise deux députés néo-démocrates. Ils les informe d'abord anonymement de la sourde opposition de Westminster au projet Trudeau. Les deux députés hurlent à l'ingérence et M. Ford déchaussé de ses patins prendra sa retraite légèrement plus tôt et dans des circonstances bien différentes de celles qu'il avait anticipées. C'est Lord Moran, fils du médecin de Churchill, qui succédera à M. Ford. Plus discret que son père dont les mémoires firent fureur. Lord Moran se tient droit dans ce débat depuis sa nomination.

Mais c'est le premier ministre Trudeau qui aura le dernier et le plus dur mot par une phrase qui, nul doute, restera dans l'histoire, que son projet constitutionnel reçoive ou non la sanction de Westminster.

«S'ils sont sages (les députés britanniques), ils passeront notre projet de rapatriement rapidement, en se bouchant le nez s'il le faut, puis ils nous le retourneront.»

A Westminster c'est l'esclandre et la déclaration de M. Trudeau ne fait que renforcer la détermination des honorables membres, surtout les backbenchers, qui ne tolèrent pas que l'on questionne leur souveraineté parlementaire et encore moins leur sens de l'odorat.

### La cuisine du Québec

A la fin de février au sein du cabinet Trudeau, le constat est clair. Le gouvernement Thatcher ne peut pas «livrer la marchandise». Il faudra donc tôt ou tard changer de stratégie. On songe déjà de plus en plus à en appeler de la Cour Suprême.

Pendant ce temps les provinces à Londres ne lâcheront pas le collier. Le 15 février l'Observer fait allusion aux efforts du délégué du Québec M. Loiselle. Il parle de «l'élégant agent général» dont la cuisine est maintenant devenue l'une des plus courues de Londres.

«C'est tout simplement parce que nous savons faire les choses» de déclarer M. Loiselle. Il ajoute: «La cuisine de la Haute-Commission avait auparavant la réputation d'être l'une des moins bonnes mais on dit que les choses ont changé.»

Au début du printemps alors que le ministre Jean Chrétien persiste à répondre aux conclusions du rapport Kershaw, les députés britanniques n'espèrent qu'une chose, que le fédéral retire sa requête. L'idée d'un débat constitutionnel canadien en 1981 leur fait craindre le pire. A ce sujet l'Observer notera: «Les députés anglais ne sont pas qualifiés pour arbitrer ces ques-

tions, même si des précédents constitutionnels leur en donnaient le droit.»

Dans Buckingham Palace, la reine affirme-t-on est troublée par ce charivari.

Au 10 Downing Street Mme Thatcher est dans le même état. Même si le Foreign Office émet l'avis qu'il faille endosser la requête libérale, on n'ignore pas au parlement que cela est impossible. Et puis Mme Thatcher a surtout horreur que le premier ministre du Canada l'oblige à s'en tenir à ses engagements de juin 1980.

Invariablement, qu'il s'agisse d'experts en droit constitutionnel ou de simples députés d'arrière-banquette, on en vient à la même conclusion. Westminster ne veut ni ne peut légiférer au nom des Canadiens sans compromettre la souveraineté du parlement d'Ottawa ni enfin se mettre à dos les provinces. Bref, quel que soit le jugement de la Cour Suprême, c'est une solution politique qui résoudra la crise constitutionnelle canadienne. Westminster par le rapport Kershaw préférerait lever le nez, M. Trudeau conseilla plutôt qu'il se le bouché et la Cour Suprême aujourd'hui est à la recherche d'un sixième sens, qui sait, d'un septième.

Mais, dans la mesure où le débat se poursuit encore à Londres, il importe de se souvenir que l'Angleterre en démantelant son empire fit face à plus d'une solution impossible.

Jonathan Aitken, le jeune turc conservateur, opposé au projet fédéral, dans une entrevue qu'il accorda à LA PRESSE, fit allusion longuement à l'une de ces solutions. Profiter des vacances parlementaires.

**DEMAIN: Les rapports seront-ils compromis?**

## Les relations entre élus et fonctionnaires municipaux sont remplies de préjugés

Parce que les conseils municipaux se sentent de plus en plus en «liberté surveillée» et parce qu'ils n'ont pas encore réussi à assimiler le flot des nouvelles législations qui leur ont été imposées, leurs relations avec les fonctionnaires locaux, et notamment les secrétaires municipaux, sont tendues et marquées par la peur et les préjugés.

FLORIAN BERNARD

Telle est l'analyse faite hier par le président de la corporation des secrétaires municipaux du Québec, M. Michel Gaudette, lors du congrès de cet organisme à Montréal.

Les municipalités rurales ne peuvent plus vivre en vase clos. Elles doivent, au même titre que les municipalités urbaines, s'adapter aux vastes réformes qui bousculent le monde municipal. Même si, souvent, ces réformes aspirent le pouvoir local, elles restent quand même essentielles. Malheureusement, selon M.

Gaudette, parce qu'ils sont méfiants et surtout parce qu'ils n'ont pas encore assimilé toutes ces réformes, les élus ont parfois tendance à diriger leurs aigreurs à l'endroit de ceux qui sont le plus près d'eux. Il faudrait au contraire, selon M. Gaudette que les élus associent plus étroitement leurs fonctionnaires dans la mise en place de toutes ces réformes et de tous ces changements.

Les contrôles imposés par le gouvernement ne sont pas nécessairement mauvais — a déclaré M. Gaudette — ce sont les limites de leur application qui sont difficiles à fixer. Tout ce raz-de-marée de changements répond à des nécessités. Mais il provoque également des conflits sur le plan humain. Les rapports traditionnels entre maires, conseillers, gérants, secrétaires-trésoriers, greffiers et autres s'en trouvent perturbés. Les municipalités rurales, selon M. Gaudette, tardent à réaliser les ajustements politico-

administratifs qui s'imposent.

M. Gaudette a déclaré que la période de grande turbulence que traverse le monde municipal pourrait rapidement dégénérer en «crise municipale» si on permet à l'inertie de dominer et au laisser-faire de prendre le pas sur l'initiative. Au lieu de boudier les réformes, les élus devraient, selon M. Gaudette, essayer de les rendre efficaces au plan local en y associant leurs premiers collaborateurs, c'est-à-dire leurs fonctionnaires.

Il est enfin urgent, selon M. Gaudette, de constituer dans chacune des municipalités du Québec un siège social solide, structuré et bien organisé. C'est ce qu'il faut faire d'abord, avant de prétendre occuper un fauteuil au sein des nouvelles M.R.C. en formation. «Il importe de s'affirmer au niveau local avant de faire entendre sa voix au niveau régional. Ceux qui procèdent à l'inverse se bercent d'illusions, et ça c'est dangereux.»

## Des salaires de famine pour les secrétaires de municipalités rurales

Un balayeur de rues, à Montréal, gagne davantage que le secrétaire-trésorier d'une municipalité rurale du Québec.

FLORIAN BERNARD

Parmi les quelque 1000 secrétaires municipaux des zones rurales du Québec, plus de 24 p. cent ont un salaire inférieur à \$7,500 par année. Pour l'ensemble de la profession, la moyenne salariale se situe entre \$10,000 et \$12,500 par année. Pourtant, dans une localité rurale, le secrétaire municipal est l'homme à tout faire et il doit consacrer un grand nombre d'heures à ses fonctions, y compris le sacrifice de plusieurs soirées. Comparativement à son collègue d'une

municipalité urbaine, le secrétaire-trésorier d'une municipalité rurale est l'enfant pauvre du système. Il est, selon l'expression du président de la corporation des secrétaires municipaux, M. Michel Gaudette, le «grand oublié» de la vague des réformes municipales.

Quelque 60 p. cent des secrétaires municipaux sont en poste depuis 1975. Ils ont donc été les témoins au premier plan d'une réforme fiscale qui a pensé à tout le monde, sauf à eux.

**Pas de caisse de retraite**

Non seulement ils sont mal rémunérés, mais en outre les secrétaires municipaux dans 85 p. cent des cas ne possèdent aucun fonds de pension et ne disposent d'aucun moyen de

subvenir à leur existence après l'âge de la retraite. Pour un grand nombre, les municipalités rurales n'ont rien prévu pour leurs secrétaires-trésoriers au chapitre des vacances et des congés de maladie, et encore moins au chapitre des congés de maternité. Tout est laissé à la discrétion des élus, avec tout ce que ce système comporte d'arbitraire et de paternalisme.

Les quelque 1000 secrétaires municipaux du Québec sont bien décidés à mettre un terme à cette situation. Le président, M. Michel Gaudette a saisi le gouvernement du Québec et en particulier le ministre des Affaires municipales de ce dossier, exigeant une réforme en profondeur de toutes les lois inhérentes à la profession.

HULL (d'après CP) — Le maire d'Ottawa, Marion Dewar, affirme que les politiques adoptées par le gouvernement fédéral l'amènent parfois à se demander si celui-ci songe à déménager la capitale du pays ailleurs.

La dernière insulte à la capitale émane de la décision de l'éliminer du trajet transcontinental de passagers de Via Rail, a déclaré Mme Dewar hier, à l'occasion des audiences publiques organisées à ce sujet par le Parti conservateur.

«Il est possible que le gouvernement fédéral se propose de déménager la capitale, et que, pour cette raison, Ottawa ne doive plus se trouver sur le trajet transcontinental», a déclaré le maire de la ville aux députés et au sénateur chargés de diriger ces audiences à travers le pays.

D'autres personnalités de la région ont affirmé que l'élimination projetée du service Ottawa-Montréal, qui dessert également Hull, Gatineau et Lachute, causerait un tort sérieux à l'économie, découragerait le tourisme et susciterait des inconvénients sérieux au public voyageur, particulièrement les personnes âgées et les handicapés.

La décision de résilier d'un cinquième le service de passa-

## SELON LE MAIRE DEWAR

# Le gouvernement fédéral insulte la capitale

gers de Via Rail à partir du 15 novembre prochain a été annoncée le 27 juillet par le ministre des Transports Jean-Luc Pépin. Quelques jours plus tard, les conservateurs décidaient de tenir leurs propres audiences publiques sur la question, par suite du refus du gouvernement d'agir en ce sens. Ces audiences ont débuté mardi à Toronto.

Le chef de l'opposition Joe Clark, qui participait hier aux audiences de Hull, s'est dit d'avis que les pressions de l'opinion publique pourraient amener le gouvernement à revenir sur sa décision. Selon lui, il est évident que la population en général, et les organismes régionaux en particulier, sont réellement intéressés à se faire entendre sur cette question.

Le ministre des Transports affirme que le train qui assure la liaison Ottawa-Montréal n'est occupé qu'à 20 p. cent et qu'il existe «de bonnes liaisons routières» que l'on pourrait utiliser à la place. Toutefois, selon le maire de Gatineau, John Luck, ce service est essentiel, ne serait-ce que parce que les horaires d'autobus ne permettraient pas aux étudiants de se rendre à leurs cours à temps.

De nombreux témoins ont soutenu par ailleurs que si Via Rail accordait plus de publicité à ses services, entretenait un peu mieux ses wagons et fournissait de meilleures concessions de rafraîchissement, le nombre des passagers s'accroîtrait sensiblement.

## Ragoût de chèvre et rôti de gazelle pour Trudeau

DAR-ES-SALAAM, Tanzanie (AP, CP) — Le premier ministre Trudeau, en visite en Tanzanie, a eu hier avec le président Julius Nyerere un entretien qui a porté essentiellement sur la prochaine conférence au sommet du Commonwealth et sur la conférence Nord-Sud qui doit réunir en octobre prochain à Cancun, au Mexique, 22 chefs d'Etat et de gouvernement de pays riches et pauvres.

Bien qu'aucune déclaration officielle n'ait été émise à l'issue de cet entretien, qui s'est déroulé dans une résidence d'Etat située sur la côte de l'océan Indien, des responsables tanzaniens ont affirmé que les deux hommes s'étaient déclarés en accord sur toutes les questions fondamentales discutées, entre autres les problèmes de commerce et de développement, ainsi que la question de la Namibie.

Chaque année, la Tanzanie reçoit du gouvernement canadien une aide évaluée à quelque

\$30 millions, soit plus qu'aucun autre pays africain.

M. Trudeau est parti ensuite pour Basuto, où il a visité une ferme céréalière de 10,000 hectares, l'une des quatre exploitations qui fonctionnent avec l'aide du Canada dans la partie septentrionale du pays. La production totale de ces établissements représente près des trois quarts de la production de blé tanzanienne.

Le premier ministre a déjeuné en compagnie d'une vingtaine de ressortissants canadiens et de travailleurs africains, dans un garage transformé pour la circonstance en salle à manger, et où l'on a servi, entre autres, du ragoût de chèvre et du rôti de gazelle que le visiteur a semblé fort apprécier, après les repas beaucoup plus formels que lui avaient offerts ses hôtes kenyans et tanzaniens les jours précédents.

Les ressortissants canadiens se sont déclarés heureux de recevoir la visite d'une personnalité importante venue de leur pays

natal, mais ils n'ont pas caché leur déception de ce que le premier ministre n'ait pas jugé opportun de prononcer une allocution: «Nous aurions aimé qu'il nous dise quelque chose à tous», a déclaré Mme Charley Nightengale, de Rimby, en Alberta, qui avait demandé au visiteur de prononcer quelques mots mais qui dut se contenter d'un bref entretien privé.

Le chef de l'opposition, Joe Clark, avait laissé un bien meilleur souvenir, il y a deux ans, lorsqu'il avait visité cette ferme alors qu'il était premier ministre. «Il avait prononcé un discours très apprécié, dans lequel il s'était dit fier de ce que nous accomplissons ici», a précisé Mme Nightengale.

Des aides de M. Trudeau ont expliqué que celui-ci avait dû écourter sa visite parce qu'il était fatigué et en retard sur son horaire. Le premier ministre et ses trois fils ont pris l'avion peu après pour aller visiter une réserve d'animaux.

# Reagan propose à Brejnev un sommet «sur la paix»

d'après Reuter, AFP, AP, UPI

Nonobstant la campagne très intense que mène l'URSS depuis cinq jours consécutifs contre la décision américaine de fabriquer la bombe à neutrons, le président Ronald Reagan des Etats-Unis a déclaré hier, depuis son ranch situé près de Santa Barbara en Californie, avoir écrit au chef de l'Etat soviétique, M. Léonide Brejnev, pour lui proposer un sommet américano-soviétique sur la paix.

En chemise de toile et bottes western, M. Reagan a à peine dû surseoir à l'atmosphère de vacances qui règne dans le ranch pour y recevoir les journalistes à

l'occasion de la signature des documents relatifs à son programme de réductions fiscales que viennent d'adopter les Chambres à Washington.

Non satisfait de se laisser porter par le succès national que lui vaut l'événement, le chef de la Maison-Blanche est entré tout de go sur la scène internationale. Il a révélé en ces termes la proposition faite à son homologue soviétique: «J'ai fait la suggestion dans une lettre à M. Brejnev que peut-être nous pourrions nous asseoir ensemble à un certain moment et discuter de ce que les gens désirent réellement. Je doute que le peuple ait jamais déclenché une guerre.»

Le président américain n'a pas indiqué s'il avait obtenu réponse ou accusé de réception de la part de M. Brejnev. Il n'a pas fait savoir davantage quand pourrait avoir lieu ce sommet, mais on peut conclure, à certains aspects de ses déclarations, que M. Reagan n'envisage pas pareil sommet dans un avenir immédiat. Il s'est contenté de souligner qu'une rencontre américano-soviétique au sommet devrait être soigneusement préparée.

Le président entrevoit par exemple «des rencontres préliminaires au niveau ministériel, avant que nous soyons prêts à entamer des négociations con-

crètes sur une véritable réduction des armes, pour écarter ce cauchemar des armes stratégiques qui pèse aujourd'hui sur le monde».

Au passage, le président américain se fait très dur pour l'URSS, qu'il accuse de développer en Europe une «propagande» contre la bombe à neutrons qui avait déjà coûté «100 millions de dollars» en 1977, lorsque les USA avaient décidé d'en fabriquer les éléments.

Se portant à la défense de la bombe à neutrons, M. Reagan a dit qu'il s'agit là d'une arme «défensive», qui se présente comme une réponse «réaliste face au renforcement militaire

de l'URSS auquel personne n'a prêté attention malgré les discussions sur le contrôle des armements».

En Europe dans l'intervalle, le débat public se poursuit un peu partout sur le bien-fondé de la bombe à neutrons. A Rome, les deux chambres sont convoquées pour un débat extraordinaire sur la question. A Athènes, le gouvernement a fait savoir qu'advenant une demande américaine de déployer la bombe en terre grecque, l'Etat aviserait en fonction des circonstances. Enfin, le ministre autrichien des Affaires étrangères a déploré la décision américaine comme «un pas en avant vers une relance de la course aux armements».

## DÉPÊCHES

**LE GÉNÉRAL** Thomas We Syen, ancien vice-président du Libéria, et quatre officiers supérieurs, anciens membres du Conseil de rédemption populaire, impliqués dans la tentative de putsch de dimanche dernier contre le chef de l'Etat Samuel Doe, seront passés par les armes aujourd'hui. Ils ont été déclarés coupables et condamnés à mort hier par le tribunal militaire spécial chargé de l'affaire. L'ancien ministre des collectivités locales, Oscar Wuiah, a été acquitté «faute de preuves suffisantes».

**M. REAGAN** annoncera la semaine prochaine sa décision concernant la livraison d'avions F-16 et F-15 à Israël, suspendue depuis le raid israélien sur une centrale nucléaire en Irak. A Washington, l'ambassadeur d'Israël, M. Ephraïm Evron a fait part de son «optimisme» à propos de la décision américaine. M. Evron est sorti tout souriant d'une entrevue d'une heure avec le secrétaire d'Etat Alexander Haig. A Tel Aviv entre-temps, le gouvernement a donné ordre de réduire la pression dans les territoires occupés.

**EN GRÈCE**, le célèbre compositeur Mikis Theodorakis se présentera en octobre comme candidat du Parti communiste grec (tendance pro-soviétique) dans un quartier populaire du Pirée. Critique à l'endroit du PCG pendant plusieurs années, Theodorakis a renoué les liens depuis 1978. Son plus grand rival dans sa circonscription sera une autre personnalité liée au monde de la musique, l'actrice-chanteuse Nelina Mercouri, député socialiste.

**AU PORTUGAL**, l'ex-ministre des Finances Anibal Cavaco E Silva pourrait remplacer M. Francisco Pinto Balsemão comme chef du gouvernement. Il a la faveur de la Commission de Lisbonne du Parti social-démocrate qui a décidé de le présenter à l'ensemble du parti. A 42 ans, M. Cavaco E Silva est considéré comme un des plus brillants technocrates de sa génération. Cependant ses adversaires, du parti et de l'opposition, lui reprochent une gestion «électorale» des affaires, responsable de la situation économique délicate du Portugal.

**L'UNION JACK** est devenu presque introuvable à New York, sous la pression, auprès des Britanniques, d'une organisation irlandaise américaine, le «Irish Northern Aid Committee». NORAID a demandé avec une certaine insistance, semble-t-il — à plusieurs sociétés britanniques installées dans la ville de retirer le drapeau flottant sur leur façade. L'une des tactiques employées consiste à piquer devant les immeubles concernés jusqu'à ce que l'Union Jack soit retiré.

**AU ZIMBABWE**, ou ancienne Rhodésie, le gouvernement supprimera à la fin du mois les écoles privées réservées aux enfants de la minorité blanche et connues sous le nom de «Community Schools». Le ministre de l'Education estime qu'il s'agit là d'une des dernières survivances dans le pays d'un système mis en place pour perpétuer la domination des Européens et tenir les enfants noirs éloignés des écoles installées dans les quartiers blancs.

**LE CONGRÈS** national africain, organisation clandestine d'opposition à l'apartheid, a revendiqué hier l'attaque à la roquette lancée dans la nuit sur un camp militaire près de Pretoria, en Afrique du Sud. Selon les autorités, les tirs n'ont fait que de légers dégâts. Les forces de l'ordre ont bouclé les ghettos noirs de Pretoria et Johannesburg pour tenter d'intercepter le commando responsable de l'attaque. Un millier de squatters campés depuis plus de trois semaines à Nyanga, banlieue déshéritée du Cap, sont restés sur place malgré le raid effectué mercredi soir par la police pour les en chasser.

**LA SOCIÉTÉ** des Missions étrangères a fait parvenir hier au ministre canadien des Affaires extérieures, Mark MacGuigan, un télégramme demandant au gouvernement canadien de continuer à utiliser les moyens à sa disposition pour faire la lumière sur les événements entourant la mort tragique de Raoul Léger au Guatemala. SME trouve insatisfaisante la version du gouvernement guatémaltèque. La Société et la famille de Léger continuent de demander l'exhumation, l'identification et le rapatriement du corps du défunt.

**UN ATTENTAT** à l'explosif a été perpétré contre l'ancien premier ministre du Sri Lanka, Mme Bandaranaike, lors d'une réunion politique à Gampaha, à quelque 50 km de Colombo. Mme Bandaranaike n'a pas été blessée et elle a quitté les lieux escortée par la police. Sa voiture a été retrouvée plus tard en partie détruite. Un suspect a été arrêté. Une bombe a été lancée en direction de la tribune où se trouvait l'ancien premier ministre cinghalais, mais a manqué son but. Par ailleurs, les affrontements entre la majorité cinghalaise et la minorité tamil ont fait deux morts mercredi.

## Manifestations dans les deux Berlin pour les 20 ans du «Mur»

**BERLIN** (AFP, Reuter) — Des manifestations ont marqué hier à Berlin-Ouest le 20e anniversaire de l'édification du «mur» qui sépare la ville en deux depuis le 13 août 1961.

A Berlin-Ouest, plusieurs cérémonies de dépôt de gerbes se sont déroulées dans différents quartiers de la ville pour honorer la mémoire des 72 personnes mortes en essayant de franchir le mur. Une grande marche de protestation regroupant des milliers de participants s'est tenue dans le centre de Berlin-Ouest. Plus de 1.000 participants à un «rallye-mur de Berlin 1981», sur le thème «Vingt ans de violations des droits de l'homme en RDA» étaient venus de la RFA à Berlin-Ouest pour manifester contre la construction du mur.

A Berlin-Est, le chef du PC est-allemand, M. Erich Honecker, a pris la parole à l'occasion d'un défilé militaire auquel ont participé quelque 10.000 membres des «milices ouvrières» sur la Karl-Marx Allee.

M. Honecker a affirmé que le mur avait permis de protéger les conquêtes socialistes de la RDA et contribué de manière importante à la sauvegarde de la paix.

Il reprenait le thème répété par les médias officiels de Berlin-Est depuis un mois, à savoir que l'érection du mur «rempart de protection antifasciste» a permis de «sauvegarder la paix en Europe».

Seize ressortissants est-allemands ont été arrêtés à Berlin-Est par les gardes-frontières de la RDA pour avoir manifesté leur sympathie à la population de la partie occidentale de la ville.

Les dirigeants politiques ouest-allemands, tout en affirmant que le mur représente un «symbole de la division de l'Allemagne», ont cependant souligné leur volonté de poursuivre le dialogue avec la RDA.

Les trois puissances alliées occidentales à Berlin ont protesté contre le défilé militaire qui s'est déroulé à Berlin-Est, y voyant «une violation du statut démilitarisé de la ville tel qu'il est défini dans les accords conclus pendant et après la guerre». Cet événement, ajoutent les trois alliés, «est d'autant plus déplorable qu'il commémore la construction illégale et inhumaine du mur de Berlin, en violation des droits fondamentaux de l'homme».



La société italo-allemande a honoré hier la mémoire de Peter Fechter, tué en tentant de franchir le mur de Berlin, comme 71 autres depuis 1961.

teléphoto UPI

## EN ROUTE POUR L'IRAN

# Trois vedettes françaises auraient été interceptées

**PARIS** (d'après AP) — Des adversaires du régime fondamentaliste islamique revendiquent la saisie, au large des côtes africaines, des trois vedettes françaises en route vers l'Iran.

Un homme se présentant comme un ancien général de l'armée iranienne sous le régime du Shah Reza Pahlavi mais refusant de s'identifier autrement que par «M. K.», a fait savoir que 100 «loyalistes» se sont emparés des navires — des corvettes lance-missiles — tard hier et les ont conduites en eaux internationales au large du Maroc.

Il a précisé que l'opération a été conduite par un autre ex-général, un certain Barham Aryana, depuis une base qui demeure inconnue.

Les autorités marocaines n'ont pu être rejointes cette nuit pour commenter la nouvelle et le ministère des Relations extérieures de France a indiqué qu'il ignorait tout de cet incident.

Les navires avaient été commandés sous le régime du Shah, mais la France en avait suspendu la livraison après la prise d'otages américains à Téhéran en novembre 1979.

Les navires ont pu quitter Cherbourg le mois dernier dans

un geste de bonne volonté de la France après que l'Iran eut protesté contre l'asile politique accordé par Paris au président déchu d'Iran, M. Bani-Sadr.

Entretiens, la présentation du nouveau cabinet iranien au Parlement a coïncidé hier avec une nouvelle vague d'arrestations dans les rangs de l'opposition et le détournement à Oman d'un avion militaire par des officiers iraniens en quête de l'asile politique.

Le nouveau gouvernement du premier ministre Mohammad Javad Bahonar comporte 22 ministres et est dominé par le Parti républicain islamique (PRI), expression du clergé intégriste musulman. M. Bahonar, ancien ministre de l'Education et prêtre musulman chiite, a sollicité la confiance du parlement afin que son cabinet puisse faire «de grands pas sur le chemin de la satisfaction de Dieu». Le vote du parlement interviendra probablement à sa prochaine réunion prévue pour dimanche.

M. Bahonar, qui succède à M. Ali Radjaj devenu président en remplacement de M. Bani-Sadr, maintenant réfugié en France, a conservé huit membres du précédent gouvernement à leur por-

tefeuille et nommé 14 nouveaux venus. La plupart des portefeuilles importants restent à leurs titulaires, sauf la Défense, qui est confiée au colonel Musa Namju, représentant de l'ayatollah Khomeiny au Conseil suprême de la Défense. Il remplace le colonel Fakouri, qui reste cependant chef de l'armée de l'air.

Les Affaires étrangères restent à M. Hossein Moussavi et l'hojatoleslam Mahdavi Kani conserve l'Intérieur, qui lui confère la haute main sur les forces des «gardiens de la révolution» et des «comités révolutionnaires». M. Behzad Nabavi conserve le poste influent de ministre d'Etat pour les affaires de l'Exécutif. M. Mohammad Gharazi, ancien gouverneur général de la province pétrolière du Khouzestan, devient ministre du Pétrole, succédant à M. Toudgouyan, fait prisonnier par l'Irak en novembre dernier.

Par ailleurs, un appareil F-27 iranien, transportant 13 passagers et trois membres d'équipage, s'est posé hier à Oman à court de carburant, malgré l'interdiction d'atterrir donnée par les autorités du sultanat, raporte-t-on à Mascate.

## Trois ex-représentants condamnés à la prison dans l'affaire Abscam

**NEW YORK** (PA, UPI, AFP) — Trois anciens représentants démocrates et deux autres accusés ont été condamnés hier à des peines de prison allant de trois à six ans et à des amendes allant jusqu'à \$40.000 pour avoir accepté des pots-de-vin d'agents du FBI se faisant passer pour des personnalités arabes.

Connue sous le nom de «scandale Abscam», l'affaire avait éclaté l'an dernier après que des agents du FBI, se faisant passer pour des personnalités du Moyen-Orient, eurent réussi à filmer plusieurs parlementaires acceptant des pots-de-vin en échange de «petits services».

Le juge de district George Pratt a imposé des peines de trois ans de prison et des amendes de \$20.000 chacun aux anciens représentants Michael Myers, démocrate de la Pennsylvanie qui avait été expulsé de la Chambre en octobre 1980, John Murphy, démocrate de New York et Raymond Lederer, démocrate de la Pennsylvanie.

L'ancien représentant Frank Thomson, démocrate de New Jersey, devra subir des examens médicaux pour déterminer s'il peut supporter ou non la vie carcérale, car il souffre du cœur. Il a été condamné pour la forme à 15 ans d'emprisonnement et à une amende de \$40.000 afin de permettre les examens médicaux.

Angelo Errichetti, un sénateur de l'état du New Jersey et ancien maire de Camden, a reçu la peine la plus sévère: six ans de prison et \$40.000 d'amende.

Louis Johanson, conseiller municipal de Philadelphie, a été condamné à trois ans de prison et à \$20.000 d'amende.

Le juge a retardé l'application des sentences en attendant le résultat des appels inscrits par les accusés. Il a précisé que les accusés seraient admissibles à la libération conditionnelle après 14 mois d'emprisonnement.



Michael Myers: prison et amende.

# Pologne: détente et incertitude

## KANIA VA VOIR BREJNEV

d'après AFP, Reuter, AP

La plupart des actions collectives anticipées dans les diverses instances de Solidarité paraissent devoir être effectivement annulées pour deux mois à la demande des dirigeants de la centrale, ce qui aura pour effet sans doute de faciliter le séjour que doivent faire très bientôt en URSS le premier secrétaire du parti, M. Stanislaw Kania, et le premier ministre, M. Wojciech Jaruzelski; l'agence yougoslave Tanjug annonce même que M. Kania doit rencontrer le chef de l'Etat soviétique, M. Léonide Brejnev, aujourd'hui même en Crimée.

Un peu partout dans le pays, la

détente s'installe, sans gaieté de cœur, par suite de l'appel de l'organe suprême de Solidarité, la KKP, demandant à la population de ne plus faire grève ou descendre dans la rue contre la pénurie alimentaire. L'incertitude demeure néanmoins sur le point de savoir si la base du syndicat, si souvent imprévisible, choisira ou non de s'aligner totalement sur les décisions prises par l'instance suprême à Gdansk.

Sauf une entreprise de bâtiment et une mine, les sections régionales de Bielsko et de Katowice très importantes économiquement, ont accepté de suivre le mot d'ordre. Ces régions ap-

paraissent capitales pour la paix sociale dans l'ensemble du pays. A Gdansk, l'instance locale se réunit aujourd'hui pour aviser de la situation.

A Varsovie même, la section locale s'est pliée au vœu de l'instance suprême et accepte d'annuler la «marche pour la libération des prisonniers politiques» annoncée pour le 17 août. Les diverses sections régionales qui devaient prendre part à cette manifestation y renoncent également. L'objectif était d'obtenir la libération des trois dirigeants de la KPN (Confédération pour la Pologne indépendante — dissidents) dont le procès est en cours à Varsovie.

Le journal du Parti ouvrier unifié polonais, Trybuna Ludu, se réjouit de l'appel au calme

lancé par le sommet de Solidarité, qu'il interprète comme «un retour partiel au réalisme». Le journal n'en dénonce pas moins la menace — qui subsiste celle-là — d'une grève de 48 heures dans l'imprimerie et les messageries si le gouvernement ne met pas immédiatement fin à sa «campagne de dénigrement».

A partir des récentes décisions de Solidarité se dessine une phase d'apaisement dont même Washington se réjouit. Un porte-parole du Département d'Etat, M. Alan Romberg, a déclaré que le gouvernement américain, «en tant qu'observateur extérieur, se félicite des appels positifs et modérés en faveur d'une réduction des récentes tensions» et estime que l'Eglise aura un rôle important à jouer dans un règlement éventuel.

## LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE

## Des assistés sociaux sont pénalisés

En imposant aux municipalités l'adoption d'une évaluation dite scientifique, la loi 57 réformant la fiscalité municipale pénalise un certain nombre d'assistés sociaux, résidant surtout en régions rurales parce qu'ils possèdent une maison ou un lopin de terre dont la valeur réestimée dépasserait maintenant \$40,000.

## HUGUETTE ROBERGE

Avant la réforme, un assisté social pouvait, en vertu du règlement de l'aide sociale, posséder une maison ou une ferme dont la valeur était inférieure à \$30,000. Mais l'arrivée du rôle d'évaluation scientifique a considérablement augmenté l'évaluation de ces propriétés, en en doublant ou même triplant du coup la valeur dans plusieurs cas, ce qui a eu pour effet de rendre de nombreux assistés sociaux non éligibles aux prestations d'aide sociale ou d'affecter sérieusement le taux de leurs prestations. Et cela, même si le règlement a été amendé de façon à hausser de \$30,000 à \$40,000 la valeur (nette) admissible des propriétés des assistés sociaux.

## L'ampleur du problème

Il est encore impos-

sible de mesurer l'étendue du problème, du fait que l'évaluation dite scientifique n'est pas appliquée partout. La Loi donnant aux municipalités un délai de quelques années, soit jusqu'en 1983, pour appliquer le nouveau processus d'évaluation. Ainsi, alors que l'évaluation scientifique est appliquée depuis 1979 à Québec, elle ne sera complétée qu'en 1983 à Laval et ne s'y traduira par une hausse de taxes municipales (assortie d'une réduction de prestations aux assistés sociaux concernés) qu'en 1984.

Présentement, il apparaît toutefois que ce sont les assistés sociaux des municipalités rurales qui sont et qui risquent d'être le plus touchés, du fait que — contrairement à ceux des régions plus rapprochées des grands centres urbains où l'évaluation était plus proche de la valeur marchande — leurs maisons à eux étaient sous-évaluées et l'évaluation scientifique a permis un rattrapage important de leur valeur.

Selon le directeur général de l'Aide sociale au Québec, M. André Roy, les cas portés à son attention sont peu nombreux et proviennent de la région de Mont-Lauro ou par exemple l'évaluation scientifique aurait fait passer certaines propriétés d'assistés sociaux de \$25,000 à \$65,000.

D'autre part, le député libéral de Beauce-Sud, Hermann Mathieu, est intervenu au printemps auprès du ministre Denis Lazure, alors titulaire des Affaires sociales, et plus tard, auprès du nouveau ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, pour leur faire part des inquiétudes de plusieurs de ses commettants, assistés sociaux durement affectés par les implications de la réforme de la fiscalité municipale.

Interrogé par LA PRESSE, M. Mathieu cite le cas d'un petit propriétaire de Saint-Victor de Beauce qui a vu récemment l'évaluation de la vieille maison qu'il habite depuis 50 ans passer de \$1,000 à \$47,400, et ses prestations mensuelles d'aide sociale réduites, elles, de \$400 à \$326, la diminution étant calculée à raison de 1% de l'excédent de \$40,000 de la valeur attribuée à la propriété par le nouveau rôle scientifique (dans le cas présent, 1% de \$7400, soit \$74 de réduction mensuelle des prestations).

En raison des délais d'application consentis par la Loi 57, l'assisté social dont parle le député de Beauce-Sud peut avoir un ami dans un village voisin ou un cousin à Sainte-Thérèse (où l'évaluation scientifique est prévue pour 1982), dont les maisons se

comparent à la sienne, mais qui bénéficient, eux, d'un sursis d'un an ou deux d'aide sociale complète...

## Vendre, oui mais...

L'assisté social affecté par le rôle d'évaluation scientifique se trouve dans l'obligation de vendre sa maison ou son lopin de terre. Et alors, il perd son admissibilité aux prestations, du moins jusqu'à l'érosion quasi complète du capital ainsi obtenu.

## Pas simple

Mais ce n'est pas si simple. Ainsi, il est loin d'être sûr que la maison puisse trouver acheteur au prix fixé par l'évaluation scientifique, surtout dans les coins reculés de la province, ou même que le marché soit favorable et que la vente se fasse dans un délai raisonnable. De plus, et c'est là un facteur non négligeable, la propriété est souvent une demeure familiale transmise de génération en génération et sa vente imposerait à ses occupants un déracinement que d'aucuns trouveront inhumain. Pour un certain nombre d'assistés sociaux touchés, le choix ne se pose pas.

L'autre volet de l'alternative est encore plus sombre. Comment l'assisté social peut-il imagi-

ner survivre avec un chèque mensuel d'aide sociale amputé, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, et que la réévaluation de sa maison commande une hausse des taxes municipales (même si, comme on nous l'affirme, le fardeau de taxes n'a pas augmenté proportionnellement à l'augmentation de l'évaluation)?

## Que faire alors?

Le directeur général de l'Aide sociale, M. André Roy, rappelle que tout propriétaire peut demander à sa municipalité une révision de l'évaluation de sa propriété. C'est peut-être la première démarche à conseiller aux assistés sociaux que l'évaluation pénalise en se traduisant par une réduction de prestations.

Si l'évaluation municipale est maintenue, l'assisté social peut s'adresser au bureau du directeur régional de l'aide sociale de sa région et tenter de lui démontrer que la valeur marchande de sa maison est inférieure à l'évaluation municipale.

En dernier recours, au cas où le bureau régional confirme la justesse de l'évaluation municipale, l'assisté social peut enfin présenter son cas à la Commission des Affaires sociales.

Si vous êtes fatigué des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre, des maladies incurables...

## Venez au PARC OLYMPIQUE

(Vélodrome) et soyez témoin de ce qui arrive lorsque quelqu'un aime!

Les Aveugles voient, les Boiteux marchent, les Sourds entendent

Les miracles se produisent! Amenez quelqu'un que vous aimez qui a besoin du pouvoir miraculeux de Jésus-Christ



MORRIS CERULLO va accomplir des miracles et des guérisons avec la puissance de la Prière

Le ministère de MORRIS CERULLO est fondé sur la foi, l'amour, et les dons de DIEU, de prophétie et de guérisons



Des multitudes autour du monde l'ont entendu dans de grandes croisades de miracles

## MORRIS CERULLO

Parc olympique

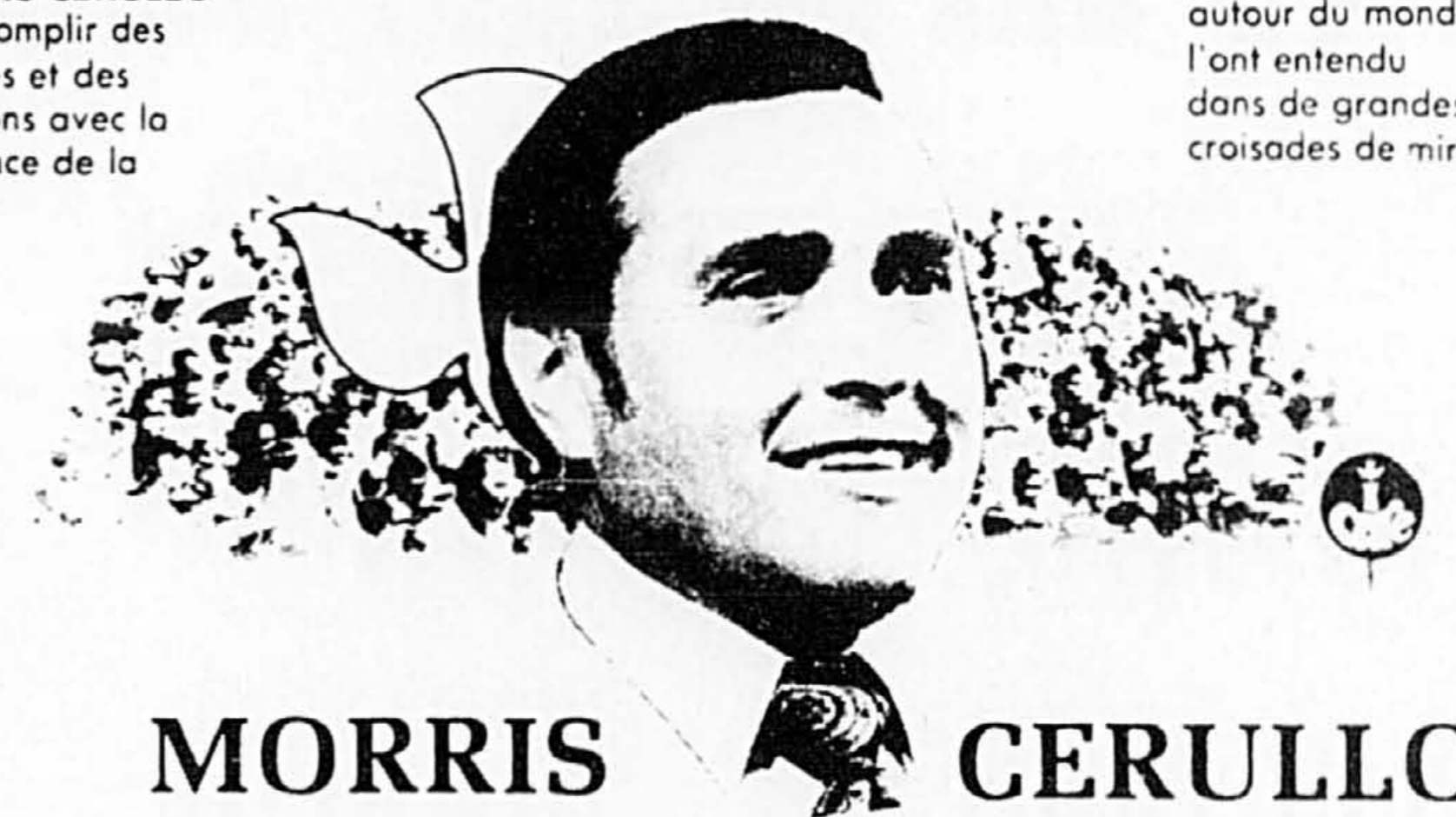
(Vélodrome)

4545 Avenue Pierre-de-Coubertin

Du 17 au 21 août

10,000 sièges

Entrée gratuite



MORRIS CERULLO

Salut • Guérisons • Miracles

Avec l'appui des églises de la région de Montréal pour les gens de toute foi

COMMENÇANT LE 17 AOÛT

OTTAWA (PC) — «C'était le seul moyen qu'il me restait pour obtenir justice.»

Cheveux en broussaille, barbe hirsute, M. Jean-Marc Prost-Tournier qui était depuis 1978 proviseur du lycée français Paul Claudel à Ottawa «campe» littéralement depuis trois jours dans son auto, sur le stationnement

## Grève de la faim pour obtenir «justice» du gouvernement français

de l'ambassade de France dans la capitale nationale.

M. Prost-Tournier a entrepris une grève de la faim comme signe de protestation contre une administration française qui l'a relevé de ses fonc-

tions et qui lui demande de retourner en France.

«Le conseil d'administration du lycée et les parents des élèves m'appuient», soutient

l'ex-proviseur qui réclame du gouvernement français un poste équivalent dans une autre institution scolaire française à l'étranger.

«Ma femme m'apporte de l'eau et des élèves m'ont apporté des cassettes de musique classique», indique-t-il passant ses journées à «lire et à méditer».

## FESTIVAL D'ÉTÉ des FRUITS DE MER

En grand spécial tous les jours

## DÎNER AU HOMARD COMPLET

Comprenant: Soupe aux polourdes de Nouvelle-Écosse. Homard vivant du Nouveau-Brunswick grillé au bouilli. Salade Pavillon. Pommes frites ou au four. Choix de nos succulents desserts. Breuvage.

LE TOUT POUR \$13<sup>95</sup>

Ouvert tous les jours à midi, le dimanche à 5h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue Peel 285-1636

En face du Sheraton Mont-Royal

## CEGEP du Vieux-Montréal

## ÉDUCATION PERMANENTE

SESSION AUTOMNE 1981

Renseignements:

284-7300, 284-7225, 284-7226

ADMISSION-INSCRIPTION

17-18-19-20 août

HORAIRE: de 15h00 à 17h00 et de 18h00 à 21h00

Présentez-vous au 255 est, rue Ontario



## La Fête des voisins



salut voisin!



## LE TOUR DE L'ÎLE

AIR CANADA LAVAL

COURSE TOUR DE L'ÎLE 15 août

Cette année, on viendra de loin pour assister au lancement de la Fête des Voisins. La raison? La course Tour de l'Île, un événement sportif majeur. Il s'agit d'une course de canots mettant en compétition deux niveaux de participants d'ici et de l'étranger.

Nouveau et excitant, la course Tour de l'Île en fera couler de l'encre! Venez encourager nos sportifs à la ligne de départ, soit dans la cour de l'école St-Maxime (à l'ouest du Pont de Cartierville) ou tout au long de nos 80 km de berges.

Les premiers groupes prendront le courant dès 8h. Et toute la journée, plusieurs spectacles et démonstrations vous seront présentés: • Ski nautique • Aviron • Voile • Planche à voile • Surf-jet • Canot-kayak • Concours et expositions.

CKAC: Porte parole officiel de la course

Pour information: (514) 669-1741

AIR CANADA

LAVAL